

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2081

5 octobre 2010

### SOMMAIRE

Arno Glass .....	99886	Hafut S.à r.l. ....	99856
Belux Services S.à r.l. ....	99843	Hercivest SCS .....	99859
Capital Guidance (Luxembourg) S.A. ....	99848	H/H-Stadtwerkefonds KGaA, SICAR .....	99855
Centuria Monaco S.à r.l. ....	99842	H/H-Stadtwerkefonds KGaA, SICAR .....	99856
CSL Luxembourg S.à r.l. ....	99842	Honeywell Luxembourg Holding S.à r.l. .....	99856
CTP Group .....	99861	HSBC European Infrastructure Invest- ments 2 .....	99859
Curzon Finance S.à r.l. ....	99842	Ibisland S.A. ....	99862
Decapterus S.à r.l. ....	99843	Indi S.A. ....	99862
Demeter Corporation S.A. ....	99843	Indi S.à r.l. ....	99862
Dewey Holding S.A. ....	99843	Inno-Tech IP Management .....	99866
DS Life Value Portfolio S.A. ....	99849	Integrated Computer Logics International s.à r.l. ....	99866
EHAG European Industrial Holding A.G. .....	99844	International Business Operations .....	99867
Elly's Jeans .....	99844	International Lease and Finance S.A. (Lu- xembourg) .....	99867
Enios S.A. ....	99844	Interseafood Investments S.A. ....	99868
Etablissement Kerger S.A. ....	99845	Interseafood Investments S.A. ....	99868
European Engineering & Environment Corporation S.A. ....	99845	Iris St Michael S.A. ....	99868
European Solar Opportunities II .....	99859	KCTG Holdings I S.à r.l. ....	99847
Falcivest SCS .....	99845	Kid International S.à r.l. ....	99885
Feil Investments S.A. ....	99846	Lanchester S.A. ....	99868
Forbel S.A. ....	99847	Limbo Invest S.A. ....	99888
Forbel S.A. ....	99846	LSF-KEB Capital Investments S.à r.l. ....	99856
Forbi S.A. ....	99844	Luvefi-Developpement S. à r. l. ....	99888
Forbi S.A. ....	99847	LuxCo 53 S.à r.l. ....	99887
Forbi S.A. ....	99845	LuxCo 53 S.à r.l. ....	99867
Frigosysteme S.A. ....	99848	Luxgoal S.à r.l. ....	99885
Gapel Investments S.à r.l. ....	99848	Munsterfred Property S.à r.l. ....	99888
Gasberry Finance S.A. ....	99849	Parfimat S.A. ....	99855
Generali European Real Estate Invest- ments S.A. ....	99849	Pfizer Shareholdings Intermediate S.à r.l. .....	99846
Generali North American Holding 1 S.à r.l. .....	99849	Semafra S.A. ....	99886
Global Blue Luxembourg Holdings S.à r.l. .....	99850	Société Luxembourgeoise de Capital-Dé- veloppement pour les PME S.A. ....	99867
Golondrina Holding S.A. ....	99850		
Grandment Investments S.A. ....	99855		

**CSL Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 68.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010112532/10.

(100127650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**Curzon Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 104.762,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 122.516.

*Décision prise par le conseil de gérance en date du 17 août 2010*

Statuant conformément aux dispositions de l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts, le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste à Luxembourg au 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Le Conseil de Gérance

Max GALOWICH / Steve KIEFFER

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010112535/16.

(100127501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**Centuria Monaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 130.408.

*Extrait des résolutions de l'associé unique prises au siège social lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 août 2010*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

L'associé unique accepte la démission de:

- Mme Claudia Schweich, née le 01/08/1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L- 1728 Luxembourg 14 rue du Marché aux Herbes;

- Mr Renaud Labye, né le 11/09/1977 à Liège (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L- 1728 Luxembourg 14 rue du Marché aux Herbes;

- Mr Thierry Grosjean, né le 03/08/1975 à Metz (France), ayant son adresse professionnelle au L- 1728 Luxembourg 14 rue du Marché aux Herbes;

- Mr Guy Sanoïan, né le 15/08/1956 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au F-75008 Paris 31 rue d'Amsterdam;

de leur fonction de gérant avec effet au 19 août 2010.

L'associé unique nomme:

- Cyan S.à r.l., société luxembourgeoise, ayant son siège social au 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136122;

aux fonctions de gérant unique et pour une durée indéterminée avec effet au 19 août 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Centuria Monaco S.à r.l.*

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010114485/28.

(100129227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**Decapterus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 144.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010112537/10.

(100127308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**Dewey Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 146.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010112539/10.

(100127309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**Demeter Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 124.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010112540/10.

(100127843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**Belux Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1112 Luxembourg, 76, rue de l'Académie.  
R.C.S. Luxembourg B 108.234.

*Assemblée générale extraordinaire du 13 août 2010*

François-Xavier Cabay, gérant de la société Belux Services S.à r.l. ("la Société") constate que:

- les 250 (deux cent cinquante) parts, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour;
- la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

*L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:*

1. Transfert du siège social de la Société à 76, rue de l'Académie, L-1112 Luxembourg. Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

*Résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de 41, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg à 76, rue de l'Académie, L-1112 Luxembourg.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 13 août 2010.

François-Xavier Cabay

*Gérant*

Référence de publication: 2010114480/24.

(100129234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**EHAG European Industrial Holding A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 98.656.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 07/07/2010 à Luxembourg*

Suite au décès de Monsieur Jacques Tordoor, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Joël Maréchal, employé privé, né à Arlon le 12/09/1968, avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2015

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010112545/16.

(100127626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**Elly's Jeans, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 43, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 96.084.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010112546/10.

(100127282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**Enios S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 124.544.

—  
*Extrait des résolutions prises par la réunion du conseil d'administration du 27 juillet 2010*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010112547/13.

(100127720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**Forbi S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 61.144.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

*Pour FORBI S.A.*

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Maréchal-Gerlaxhe / Christelle Domange

Référence de publication: 2010112557/15.

(100127443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**Etablissement Kerger S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7795 Bissen, Zone Artisanale et Commerciale Klengbusbiérg.  
R.C.S. Luxembourg B 97.771.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 août 2010.

Référence de publication: 2010112550/10.

(100127788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**European Engineering & Environment Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 27.855.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 07/07/2010 à Luxembourg*

Suite au décès de Monsieur Jacques Tordoor, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Joël Maréchal, employé privé, né à Arlon le 12/09/1968, avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010112551/16.

(100127627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**Falvest SCS, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.070.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010112553/10.

(100127798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**Forbi S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 61.144.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 août 2010, les mandats des administrateurs M. Guy Baumann, M. Guy Kettmann ainsi que celui du commissaire aux comptes la société anonyme AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée de six ans et Mme Marie Bourlond, demeurant professionnellement 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été nommée aux fonctions d'administrateur en remplacement de Mme Romaine Fautsch, démissionnaire. Tous les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 17 08 2010.

*Pour FORBI S.A.*

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal Gerlaxhe / Christelle Domange

Référence de publication: 2010112559/18.

(100127485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**Feil Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 109.276.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration tenu au siège social de la société le 18 août 2010*

Le conseil d'administration de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg au 9B, Boulevard Prince Henri, L - 1724 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

Fait a Luxembourg, le 18 août 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010112554/14.

(100127799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**Forbel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 114.922.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 18 août 2010 que:

- Monsieur Alain Blondlet démissionne de son poste d'administrateur de la société avec effet au 21 juillet 2010;
- Monsieur Geoffrey Henry, né le 5 mai 1972 à Chênée (Belgique) et ayant son adresse professionnelle 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg est nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 21 juillet 2010 et ce pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 août 2010.

Référence de publication: 2010112555/14.

(100127774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**Pfizer Shareholdings Intermediate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.286.564.450,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 93.997.

**EXTRAIT**

L'associé unique a décidé lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 16 août 2010, de renouveler le mandat de Monsieur Christophe PLANTEGENET et ce pour une période indéterminée avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009. Il a été également décidé de rayer Monsieur William CARAPEZZI, Monsieur David REID et Madame Susan WEBB comme membres du Collège de gérance et de les nommer, pour une période indéterminée en tant que membres du Conseil de gérance avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Le Conseil de gérance sera composé comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009:

- M. William CARAPEZZI, né à New Jersey (USA), le 8 avril 1957 April 8, 1957, demeurant au 14 Spring Lake, Far Hills NJ 07931 New Jersey, USA;
- M. David REID, né à Chelmsford (Royaume-Uni), le 16 janvier 1951, demeurant à 131, East 74<sup>th</sup> St, NY 10021 New York, USA;
- Mme. Susan WEBB, née à Dublin (Irlande), le 23 janvier 1958, demeurant au 28 Merton Road, Rathmines, Dublin 6, Irlande; et
- M. Christophe PLANTEGENET, né à Wassy (France), le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement au 51, avenue JF Kennedy, Rond Point de la Foire, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PFIZER SHAHOLDINGS INTERMEDIATE SARL

BONN SCHMITT STEICHEN

Référence de publication: 2010114508/26.

(100129258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**Forbel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 114.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 août 2010.

Référence de publication: 2010112556/10.

(100127775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

**Forbi S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 61.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

*Pour: FORBI S.A.*

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Maréchal-Gerlaxhe / Christine Coulon-Racot

Référence de publication: 2010112558/15.

(100127461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

**KCTG Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 403.087.159,00.**

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.  
R.C.S. Luxembourg B 131.747.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 9 août 2010 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 9 août 2010, de sa fonction de gérant de la Société:

- Mr. Weston A. Edwards, né le 30 janvier 1965 à Summit, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37<sup>th</sup> Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Il résulte des mêmes résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet au 9 août 2010 et pour une durée illimitée, en tant que gérant de la Société:

- Mr. Robert J. Gibson, né le 30 mai 1974 à Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37<sup>th</sup> Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Le Conseil de Gérance est composé, depuis le 9 août 2010, comme suit:

- Mr. Robert J. Gibson,

- Mr. Matthew Flamini,

- Ms. Jeanne Renée Hernandez.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 août 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010113070/29.

(100128350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

**Frigosysteme S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 64.503.

—  
*Extrait des résolutions prises par la réunion du conseil d'administration du 27 juillet 2010:*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg.

Luxembourg.  
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG  
Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010112560/14.

(100127653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**Gapel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 109.977.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration tenu au siège social de la société le 18 août 2010*

Le conseil d'administration de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg au 9B, Boulevard Prince Henri, L - 1724 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

Fait a Luxembourg, le 18 août 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2010112561/15.

(100127800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**Capital Guidance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 38.754.

—  
Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle, tenue au siège social de la Société en date du 5 août 2010, que le Conseil d'Administration a pris les décisions suivantes:

- Démission de M Frank W.J.J. Welman de sa fonction d'Administrateur de la Société avec effet au 5 août 2010.
- Démission de M Marco Weijermans de sa fonction d'Administrateur de la Société avec effet au 5 août 2010.
- Réélection de M Moufid Farra, né le 8 novembre 1934 à Damascus, en Syrie, de nationalité canadienne, ayant pour adresse professionnelle le 179 California Street, RL-Manara, Beirut, Lebanon, à la fonction d'Administrateur avec effet au 5 août 2010 et jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes annuels clos au 31 décembre 2015.
- Election de M Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, aux Pays-Bas, de nationalité néerlandaise, ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à la fonction d'Administrateur avec effet au 5 août 2010 et jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes annuels clos au 31 décembre 2015.
- Election de M Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970, à 's-Gravenhage, aux Pays-Bas, de nationalité néerlandaise, ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à la fonction d'Administrateur avec effet au 5 août 2010 et jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes annuels clos au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAPITAL GUIDANCE (LUXEMBOURG) S.A.

M.C.J. Weijermans

*Administrateur*

Référence de publication: 2010114007/25.

(100128781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---



**Gasberry Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 15.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010112562/9.

(100127697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**Generali European Real Estate Investments S.A., Société Anonyme - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.362.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010112563/10.

(100127541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**Generali North American Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.422.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59419 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010112566/10.

(100127528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**DS Life Value Portfolio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 103.195.

*Auszug aus der Jahreshauptversammlung vom 16. August 2010*

Es wurden folgende Beschlüsse gefasst:

1. Wiederwahl von DS Private Equity GmbH eingeschrieben im Handelsregister beim Amtsgericht Dortmund unter Nummer HRB 14577, mit eingetragenem Sitz in 53, Stockholmer Allee, D-44269 Dortmund, vertreten durch Herrn Jürgen Salamon, geboren am 2. Oktober 1947 in Dorsten/ Bundesrepublik Deutschland, mit professioneller Adresse in 53, Stockholmer Allee, D-44269 Dortmund als Verwaltungsratsmitglied bis zur Generalversammlung im Jahr 2013.

2. Wiederwahl von Herrn Marcel Stephany, geboren am 4. September 1951 in der Stadt Luxemburg/ Grossherzogtum Luxemburg, mit professioneller Adresse in 23 Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grossherzogtum Luxemburg als Verwaltungsratsmitglied bis zur Generalversammlung im Jahr 2013.

3. Wiederwahl von Herrn Romain Thülens, geboren am 30. Oktober 1952 in Wiltz/ Grossherzogtum Luxemburg, mit professioneller Adresse in 10 Avenue Nic. Kreins, L-9536 Wiltz, Grossherzogtum Luxemburg als Verwaltungsratsmitglied bis zur Generalversammlung im Jahr 2013.

4. Wiederwahl von Ernst & Young S.A. eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer 47.771 mit eingetragenem Sitz in 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grossherzogtum Luxemburg als unabhängiger Rechnungsprüfer bis zur Generalversammlung im Jahr 2011.

Luxemburg, den 17. August 2010.

Alain Steichen

Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010114488/25.

(100129070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**Golondrina Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 85.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GOLONDRINA HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010112569/11.

(100127669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

**Global Blue Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 131.299.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of July.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of Global Blue Luxembourg Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.299, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Martine Schaeffer dated 30 August 2007, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 10 October 2007 (number 2265, page 108704), (the "Company"). The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial on 9 March 2010.

The meeting is presided by Mrs Judit Stern, avocat à la Cour, residing in Luxembourg,  
who appoints as secretary Mr Louis Mamère, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Boris Marschall, élève-avocat à l'Ecole de Formation du Barreau de Paris, residing in Paris.

I.- The names of the shareholders, present or represented at the meeting, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and proxies, signed *in variatur* by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

II.- It appears from the attendance list, that 37,917 class A1 ordinary shares, 37,919 class B1 ordinary shares, 37,919 class C1 ordinary shares, 37,919 class D1 ordinary shares, 37,919 class E1 ordinary shares, 336,622 class A2 ordinary shares, 336,639 class B2 ordinary shares, 336,639 class C2 ordinary shares, 336,639 class D2 ordinary shares, 336,639 class E2 ordinary shares representing 96.13814168 % of share capital of the Company, are represented at this meeting. The shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and having received a due convening notice by registered letters on 13 July 2010. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. To increase the share capital of the Company by an amount of fifty two thousand euro (EUR 52,000.-) so as to raise it from its present amount of one million nine hundred and forty-eight thousand euro (EUR 1,948,000.-) to two million euro (EUR 2,000,000.-) by creating and issuing fifty-two thousand (52,000) Class 1 Ordinary Shares (comprising ten thousand four hundred (10,400) Class A1 Ordinary Shares; ten thousand four hundred (10,400) Class B1 Ordinary Shares; ten thousand four hundred (10,400) Class C1 Ordinary Shares; ten thousand four hundred (10,400) Class D1 Ordinary Shares and ten thousand four hundred (10,400) Class E1 Ordinary Shares) each having a par value of one euro (EUR 1.-) and all having the rights and obligations as set out in the Company's articles of association. Those new shares are to be subscribed by LABOLG LIMITED (registered number 51833) whose registered office is at 1<sup>st</sup> and 2<sup>nd</sup> Floors, Elizabeth House, Les Ruettes Brayes, St. Peter Port, Guernsey GY1 1EW.

2. As a consequence of the above to amend article 6 first paragraph of the Articles of the Company.

3. As a consequence of the above to (i) remove the definition of the Reserved Shares under section K (Definition) from the articles of association of the Company, (ii) remove article 16.1.2 from the articles of association of the Company and (iii) amend article 18 of the Articles of the Company.

4. To amend the definition of Manager Shareholders' Representatives in article K (Definition) of the Articles of the Company.

5. To insert a new article 29 bis in the Articles of the Company after article 29 in order to specify the date of the annual general meeting of the shareholders in accordance with the requirements of article 196 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915.

6. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

*First resolution*

The Shareholders decide to increase the share capital of the Company by an amount of fifty two thousand euro (EUR 52,000.-) so as to raise it from its present amount of one million nine hundred and forty-eight thousand euro (EUR 1,948,000.-) to two million euro (EUR 2,000,000.-) by creating and issuing fifty-two thousand (52,000) Class 1 Ordinary Shares (comprising ten thousand four hundred (10,400) Class A1 Ordinary Shares; ten thousand four hundred (10,400) Class B1 Ordinary Shares; ten thousand four hundred (10,400) Class C1 Ordinary Shares; ten thousand four hundred (10,400) Class D1 Ordinary Shares and ten thousand four hundred (10,400) Class E1 Ordinary Shares) each having a par value of one euro (EUR 1.-) and all having the rights and obligations as set out in the Company's Articles.

Those new shares are subscribed by LABOLG LIMITED (registered number 51833) whose registered office is at 1<sup>st</sup> and 2<sup>nd</sup> Floors, Elizabeth House, Les Ruettes Brayes, St. Peter Port, Guernsey GY1 1EW, here represented by Judit Stern, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 20 July 2010, paid up by a contribution in cash.

The total contribution of fifty-two thousand euro (EUR 52,000.-) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contributions has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the shareholders decide to amend Article 6 first paragraph of the Articles of the Company so as to reflect the above decision, which shall henceforth read as follows:

**"B. Share Capital - Shares.**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at two million euro (EUR 2,000,000.-) represented by sixty thousand (60,000) class A1 ordinary shares (the "Class A1 Ordinary Shares"), three hundred and thirty-nine thousand nine hundred and eighty-four (339,984) class A2 ordinary shares (the "Class A2 Ordinary Shares", together with the class A1 ordinary shares, the "Class A Ordinary Shares"), sixty thousand (60,000) class B1 ordinary shares (the "Class B1 Ordinary Shares", together with the class A2 ordinary shares, the "Class B Ordinary Shares"), three hundred and forty thousand four (340,004) class B2 ordinary shares (the "Class B2 Ordinary Shares", together with the class B1 ordinary shares, the "Class B Ordinary Shares"), sixty thousand (60,000) class C1 ordinary shares (the "Class C1 Ordinary Shares"), three hundred and forty thousand four (340,004) class C2 ordinary shares (the "Class C2 Ordinary Shares", together with the Class C1 Ordinary Shares, the "Class C Ordinary Shares"), sixty thousand (60,000) class D1 ordinary shares (the "Class D1 Ordinary Shares"), three hundred and forty thousand four (340,004) class D2 ordinary shares (the "Class D2 Ordinary Shares", together with the class D1 ordinary shares, the "Class D Ordinary Shares"), sixty thousand (60,000) class E1 ordinary shares (the "Class E1 Ordinary Shares"), and three hundred and forty thousand four (340,004) class E2 ordinary shares (the "Class E2 Ordinary Shares"), of one Euro (EUR 1.-) each, collectively the "Ordinary Shares" and with such rights and obligations as set out in the present Articles."

*Third resolution*

The Shareholders note that the above mentioned capital increase was carried out in the framework of article 18 of the Articles pursuant to which Reserved Shares may be issued after Completion to such persons and on such terms as may be approved by the Remuneration Committee.

The Reserved Shares are defined under section K (Definition) of the Articles as 10,400 Class A1 Ordinary Shares, 10,400 Class B1 Ordinary Shares, 10,400 Class C1 Ordinary Shares, 10,400 Class D1 Ordinary Shares and 10,400 Class E1 Ordinary Shares which, when issued, will equate to 2.6 per cent of the fully diluted share capital of the Company as at Completion (such calculation including the Reserved Shares), and which are reserved for allotment to the Chairman and such other directors (other than the Investor Directors), officers or employees of, or consultants to, any member of the Group from time to time after the date of Completion as the Remuneration Committee may from time to time determine in accordance with Section D;

As a consequence of the first resolution, the Shareholders decide to:

- remove the definition of the Reserved Shares under section K (Definition) from the Articles of the Company,
- remove the phrase of article 16.1.2 ("16.1.2 the Reserved Shares, pursuant to Article 18; or") from the Articles of the Company;
- amend article 18 of the Articles of the Company which shall therefore read as follows:"

**Art 18.** There is no article 18."

#### Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the definition of Manager Shareholders' Representative in article K (Definition) of the Articles, which shall henceforth read as follows:

""Manager Shareholders' Representatives" means Per Setterberg and Johan Grönberg, acting jointly, for so long as they each are Class 1 Ordinary Shareholders and employees of or consultants to any member of the Group, or such other person who is a Class 1 Ordinary Shareholder and an employee of or consultant to any member of the Group as is nominated in writing by the holders of more than 50 per cent of the Class 1 Ordinary Shares in issue from time to time."

#### Fifth resolution

The Shareholders resolve to insert a new article 29 bis in the Articles after article 29 in order to specify the date of the annual general meeting of the shareholders in accordance with the requirements of article 196 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 29bis.** Where the number of shareholders exceeds twentyfive, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the 1915 Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday in September at 10:00 AM (Luxembourg time). If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require."

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

#### Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his/her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-huit juillet.

Par devant le soussigné, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés (les "Associés") de "Global Blue Luxembourg Holdings S.à r.l." une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 131.299, constitué par un acte du notaire Martine Schaeffer daté du 30 août 2007, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 10 octobre 2007 (numéro 2265, page 108704), (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié le 9 mars 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Judit Stern, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Louis Mamère, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Boris Marschall, Elève-avocat à l'Ecole de Formation du Barreau de Paris, demeurant à Paris.

I.- Les associés présents ou représentés à l'assemblée générale, les procurations des associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées ne varientur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que 37.917 Actions Ordinaires de Classe A1, 37.919 Actions Ordinaires de Classe B1, 37.919 Actions Ordinaires de Classe C1, 37.919 Actions Ordinaires de Classe D1, 37.919 Actions Ordinaires de Classe E1, 336.622 Actions Ordinaires de Classe A2, 336.639 Actions Ordinaires de Classe B2, 336.639 Actions Ordinaires de Classe C2, 336.639 Actions Ordinaires de Classe D2, 336.639 Actions Ordinaires de Classe E2 représentant 96,13814168 % du capital social sont représentées à la présente assemblée. Les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et ayant reçu des notices de convocations par lettres recommandées du 13 juillet 2010. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre de jour*

1 Décision d'augmenter le capital social de la Société du montant de cinquante-deux mille Euros (EUR 52.000,-) afin de le porter de son montant actuel d'un million neuf cent quarante-huit mille Euro (EUR 1.948.000,-) à deux millions d'Euro (EUR 2.000.000,-) par la création et l'émission de cinquante-deux mille (52.000) Actions Ordinaires de Classe 1 (comprenant dix mille quatre cents (10.400) Actions Ordinaires de Classe A1; dix mille quatre cents (10.400) Actions Ordinaires de Classe B1; dix mille quatre cents (10.400) Actions Ordinaires de Classe C1; dix mille quatre cents (10.400) Actions Ordinaires de Classe D1 et dix mille quatre cents (10.400) Actions Ordinaires de Classe E1) chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et obligations que défini dans les Statuts de la Société.

De telles nouvelles actions sont à souscrire par LABOLG LIMITED (ayant le numéro d'immatriculation 51833) dont le siège social est aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Etages, Elisabeth House, Les Ruelles Brayes, St. Peter Port, Guernesey GY1 1EW.

2. Décision de modifier le premier alinéa de l'article 6 des Statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus.

3. En conséquence de la première résolution, décision de:

- supprimer la définition des Parts Sociales Réservées dans la section K (Définition) des Statuts de la Société,
- supprimer la phrase de l'article 16.1.2 ("16.1.2 les Parts Sociales Réservées, en vertu de l'article 18; ou) des Statuts de la Société;
- modifier l'article 18 des Statuts de la Société qui sera dorénavant lu comme suit:

" **Art. 18.** Il n'existe pas d'article 18".

4. Décision de modifier la définition de Représentants des Associés Gérants dans l'article K (Définition) des Statuts.

5. Décision d'insérer un nouvel article 29 bis dans les Statuts à la suite de l'article 29 afin de préciser la date de l'assemblée générale des associés conformément aux besoins de l'article 196 de la loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915.

6. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

*Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société du montant de cinquante-deux mille Euro (EUR 52.000,-) afin de le porter de son montant actuel d'un million neuf cent quarante-huit mille Euro (EUR 1.948.000,-) à deux millions d'Euro (EUR 2.000.000,-) par la création et l'émission de cinquante-deux mille (52.000) Actions Ordinaires de Classe 1 (comprenant dix mille quatre cents (10.400) Actions Ordinaires de Classe A1; dix mille quatre cents (10.400) Actions Ordinaires de Classe B1; dix mille quatre cents (10.400) Actions Ordinaires de Classe C1; dix mille quatre cents (10.400) Actions Ordinaires de Classe D1 et dix mille quatre cents (10.400) Actions Ordinaires de Classe E1) chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et obligations que défini dans les Statuts de la Société.

De telles nouvelles actions sont souscrites par LABOLG LIMITED (ayant le numéro d'immatriculation 51833) dont le siège social est aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Etages, Elisabeth House, Les Ruelles Brayes, St. Peter Port, Guernesey GY1 1EW, ici représentée par Madame Judit Stern, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 20 juillet 2010, payées par voie de contribution en numéraire.

L'apport total de cinquante-deux mille Euros (EUR 52.000,-) sera entièrement alloué au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur des Apports a été donnée au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

Par suite de la précédente résolution, les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus, qui sera dorénavant lu comme suit:

**"B. Capital social – Parts Sociales**

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions d'Euro (EUR 2.000.000,-), représenté par soixante mille (60.000) parts sociales ordinaires de classe A1 (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A1»), trois cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatre (339.984) parts sociales ordinaires de classe A2 (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A2»), ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires de Classe A1 constituant les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A»), soixante mille (60.000) parts sociales ordinaires de classe B1 (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B1»), trois cent quarante mille quatre (340.004) parts sociales ordinaires de classe B2 (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B2»), ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires de Classe B1 constituant les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B»), soixante mille (60.000) parts sociales ordinaires de classe C1 (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C1»), trois cent quarante mille quatre (340.004) parts sociales ordinaires de classe C2 (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C2»), ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires de Classe C1 constituant les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C»), soixante mille (60.000) parts sociales ordinaires de classe D1 (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe D1»), trois cent quarante mille quatre (340.004) parts sociales ordinaires de classe D2 (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe D2»), ensemble avec les

Parts Sociales Ordinaires de Classe D1 constituant les «Parts Sociales Ordinaires de Classe D»), soixante mille (60.000) parts sociales ordinaires de classe E1 (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E1»), et trois cent quarante mille quatre (340.004) parts sociales ordinaires de classe E2 (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E2»), d'une valeur d'un Euro (1 EUR) chacune, collectivement appelées les «Parts Sociales Ordinaires» et octroyant les droits et obligations présentés dans les présents Statuts."

#### *Troisième résolution*

Les Associés notent que l'augmentation de capital ci-dessus a été effectuée dans le cadre de l'article 18 des Statuts en vertu duquel les Parts Sociales Réservées peuvent être émises après l'Achèvement à de telles personnes et à des termes ainsi qu'approuvés par le Comité de Rémunération.

Les Parts Sociales Réservées sont définies dans le section K (Définition) des Statuts comme étant 10,400 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A1, 10,400 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A1, 10,400 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B1, 10,400 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C1, 10,400 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D1, et 10,400 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E1 qui, une fois émises, seront équivalents à 2,6 pour cents du capital social entièrement dilué de la Société ainsi qu'à la date d'Achèvement (un tel calcul incluant les Parts Sociales réservées), et qui sont réservées pour attribution au Président et à de tels autres gérants (autre que les Gérants Investisseurs), officiers ou employés de, ou consultants à, tout membre du Groupe de temps en temps après la date d'Achèvement ainsi que le Comité de Rémunération peut de temps en temps déterminer conformément à la section D;

En conséquence de la première résolution, les Associés décident de:

- supprimer la définition des Parts Sociales Réservées dans la section K (Définition) des Statuts de la Société,
- supprimer la phrase de l'article 16.1.2 ("16.1.2 les Parts Sociales Réservées, en vertu de l'article 18; ou) des Statuts de la Société;
- modifier l'article 18 des Statuts de la Société qui sera dorénavant lu comme suit:

" **Art. 18.** Il n'existe pas d'article 18".

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident de modifier la définition de Représentants des Associés Gérants dans l'article K (Définition) des Statuts, qui sera dorénavant lu comme suit:

"Représentants des Associés Gérants" signifie Per Setterberg et Johan Grönberg, qui agissent conjointement, pour aussi longtemps qu'ils sont chacun des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Classe 1 et employés ou consultants d'un des membres du Groupe, ou toute autre personne qui détient des Parts Sociales Ordinaires de Classe 1 ou est employé ou consultant d'un des membres du Groupe, et est nommée par écrit par les détenteurs de plus de 50 % des Parts Sociales Ordinaires de Classe 1 un moment donné."

#### *Cinquième résolution*

Les Associés décident d'insérer un nouvel article 29 bis dans les Statuts à la suite de l'article 29 afin de préciser la date de l'assemblée générale des associés conformément aux besoins de l'article 196 de la loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915, ainsi que modifiée de temps en temps, qui sera dorénavant lue comme suit:

" **Art. 29bis.** Quand le nombre d'associés dépasse vingt-cinq, une assemblée générale annuelle des associés devra être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi de 1915 au siège social de la Société, ou à un tel autre endroit à Luxembourg ainsi que cela peut être précisé dans la convocation pour l'assemblée, le dernier jeudi du mois de septembre à 10h00 (Heure de Luxembourg). Si un tel jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle devra se tenir le prochain jour ouvrable. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si, selon l'opinion absolue et suite à un jugement définitif du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. STERN, L. MAMERE, B. MARSCHALL, J.J. WAGNER.



Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 août 2010. Relation: EAC/2010/9495. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010112567/266.

(100127660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**Grandment Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 144.403.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juillet 2010*

L'Assemblée a accepté la démission de M. Lennart STENKE de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué.

L'Assemblée a nommé en remplacement au poste d'administrateur M. Thomas FELGEN, né le 14 décembre 1971 à Luxembourg et résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale qui se réunira en 2015.

Luxembourg, le 18 août 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010112571/15.

(100127790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**H/H-Stadtwerkefonds KGaA, SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 104.637.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2010.

Référence de publication: 2010112572/11.

(100127677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**Parfimat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 116.131.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de la Société tenue en date du 30 juin 2010*

En date du 30 juin 2010, l'assemblée générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

De renouveler le mandat des personnes suivantes jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2011:

- Monsieur Marcel Stephany, administrateur de catégorie 1
- Monsieur Olivier Legrain, administrateur de catégorie 1
- Monsieur Georges Nordmann, administrateur de catégorie 1
- Monsieur René Riu, administrateur de catégorie 1
- Materis Investors S.à r.l., administrateur de catégorie 2

De renouveler le mandat de INTERAUDIT, commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

PARFIMAT S.A

Signature

Référence de publication: 2010112637/21.

(100127288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**H/H-Stadtwerkefonds KGaA, SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 104.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 août 2010.

Référence de publication: 2010112573/11.

(100127678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**Honeywell Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 116.139.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010112575/11.

(100127275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**Hafut S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 101.394.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2010112576/12.

(100127847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**LSF-KEB Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.539.875,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 90.485.

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of August.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

KEB Holdings, L.P., a limited partnership established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM11, Bermuda registered under the number 34136 with the trade and companies of Bermuda, represented by Sandra Collins, Vice President of LSF4 Global Management Co., Ltd., general partner of KEB Holdings, L.P.,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bermuda on 11 August 2010,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSFKEB Capital Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 90.485, incorporated pursuant to a deed of Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, dated 18 December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 125 of 7 February 2003, amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine



Schaeffer dated 6 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, on 10 September 2009, under N° 1754.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

#### *Agenda*

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,427,375 by an amount of EUR 112,500 to an amount of EUR 1,539,875 by the issuance of 900 new ordinary shares with a par value of EUR 125 each and to pay a share premium of EUR 72,81; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,427,375 (one million four hundred twenty-seven thousand three hundred and seventy-five euro), represented by 11,419 (eleven thousand four hundred and nineteen) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro), by an amount of EUR 112,500 (one hundred and twelve thousand five hundred euro), to an amount of EUR 1,539,875 (one million five hundred thirty-nine thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 12,319 (twelve thousand three hundred and nineteen) ordinary shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro), by way of the issuance of 900 (nine hundred) new ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to pay a share premium of EUR 72,81 (seventytwo euro and eighty-one cent).

All the 900 (nine hundred) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by KEB Holdings, L.P. so that the amount of EUR 112,572.81 (one hundred twelve thousand five hundred seventy-two euro and eighty-one cents) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, KEB Holdings, L.P. holds 12,319 (twelve thousand three hundred and nineteen) ordinary shares.

#### *Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,539,875 (one million five hundred thirty-nine thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 12,319 (twelve thousand three hundred and nineteen) ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le douze août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg,

A comparu:

KEB Holdings, L.P., une "limited partnership company" avec siège social à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM11, Bermuda, immatriculée sous le numéro 34136 auprès du registre de commerce et des sociétés des Bermudes, représentée par Sandra Collins, Vice Président de LSF4 Global Management Co., Ltd., associé général de KEB Holdings, L.P.,

ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocat à la cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée aux Bermudes le 11 août 2010

(l'Associé Unique)

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF-KEB Investments S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.485, constituée selon acte de Maître André Jean-Joseph Schwachtgen du 18 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 125 du 7 février 2003, modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer du 6 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 septembre 2010, sous le numéro 1754.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR 1.427.375 par un montant de EUR 112.500 à un montant de EUR 1.539.875 par voie d'émission de 900 nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 chacune, et paiement d'une prime d'émission de EUR 72.81; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 1.427.375 (un million quatre cent vingt-sept mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 11.419 (onze mille quatre cent dix-neuf) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR 112.500 (cent douze mille cinq cents euros) à un montant de EUR 1.539.875 (un million cinq cent trente-neuf mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 12.319 (douze mille trois cent dix-neuf) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 900 (neuf cents) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR 72,81 (soixante-douze euros et quatre-vingt-un cents).

Toutes les 900 (neuf cents) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par KEB Holdings, L.P., de sorte que la somme de EUR 112.572,81 (cent douze mille cinq cent soixante-douze euros et quatre-vingt-un cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, KEB Holdings, L.P. détient 12.319 (douze mille trois cents dix-neuf) parts sociales ordinaires.

#### *Seconde résolution*

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.539.875 (un million cinq cent trente-neuf mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 12.319 (douze mille trois cent dix-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ostertag et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 août 2010. LAC/2010/36373. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Conny Schumacher.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2010.

Référence de publication: 2010112602/128.

(100127816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**Hercivest SCS, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.072.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010112579/10.

(100127801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

**European Solar Opportunities II, Société à responsabilité limitée,  
(anc. HSBC European Infrastructure Investments 2).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 127.914.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of July.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand -Duchy of Luxembourg).

There appeared:

“HSBC INFRASTRUCTURE FUND MANAGEMENT Limited”, a company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 8 Canada Square GB-E14 5HQ London, United Kingdom,

hereby represented by Ms. Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, with professional address at Luxembourg,

by a virtue of a proxy given under private seal on July 26<sup>th</sup>, 2010,

which shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

I.- The appearing party, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée “HSBC EUROPEAN INFRASTRUCTURE INVESTMENTS 2”, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (“The Company”), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 127914, incorporated by a deed of the undersigned notary of May 16<sup>th</sup>, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1351 on July 4<sup>th</sup>, 2007.

II.- The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. Change of the corporate name of the company into “EUROPEAN SOLAR OPPORTUNITIES II”;
2. Subsequent amendment of article 2 of the articles of incorporation of the Company;
3. Exchange of five hundred (500) existing shares from the amount of twenty-five Euro (EUR 25.-) against one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares of a par value of one cent (EUR 0,01);
4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company as follows: “The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares of a par value of one cent (EUR 0,01) each”;
5. Miscellaneous;

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to change the Company’s corporate name into “EUROPEAN SOLAR OPPORTUNITIES II”.

*Second resolution*

As a result of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 2 of the Company’s articles of incorporation, which will from now on read as follows:

**Art. 2. Corporate name.** “The Company will exist under the corporate name of “EUROPEAN SOLAR OPPORTUNITIES II”.

### *Third resolution*

The sole shareholder resolves to exchange the five hundred (500) existing shares from the amount of twenty-five Euros (EUR 25.-) against one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares of a par value of one cent (EUR 0,01).

The sole shareholder resolves to confer all necessary powers to the Managers of the Company in order to proceed to the exchange of all former shares against the new shares.

### *Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the Company's articles of incorporation, which will from now on read as follows:

**Art. 6. Capital.** "The capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares of a par value of one cent (EUR 0,01) each";

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing, party, the proxy holder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-sept juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"HSBC INFRASTRUCTURE FUND MANAGEMENT Limited", une société constituée et existant sous le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 8 Canada Square GB-E14 5HQ Londres, Royaume-Uni,

représentée aux fins des présentes par Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 26 juillet 2010,

laquelle restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

I.- La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est seule et unique associée de la société à responsabilité limitée «HSBC EUROPEAN INFRASTRUCTURE INVESTMENTS 2», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (la «Société»), (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 127914), constituée suivant acte du notaire soussigné le 16 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1351 en date du 4 juillet 2007

II.- La partie comparante agissant en sa qualité de seule associée de la Société et représentée comme mentionné ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

### *Ordre du jour*

1 Changement de la dénomination sociale de la Société en «EUROPEAN SOLAR OPPORTUNITIES II»

2 Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;

3 Echange des cinq cents (500) parts sociales existantes de son ancien montant de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) contre un million deux cent cinquante mille (1,250,000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cents (EUR 0,01);

4 Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1,250,000.-) parts sociales d'une valeur de un (1,-) Cent chacune»;

5 Divers;

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes.

### *Première résolution*

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en «EUROPEAN SOLAR OPPORTUNITIES II».

### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2. Dénomination.** «La Société prend la dénomination sociale de «EUROPEAN SOLAR OPPORTUNITIES II».

*Troisième résolution*

L'associée unique décide d'échanger les cinq cents (500) parts sociales existantes de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune contre un million deux cent cinquante mille (1,250,000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01).

Tous pouvoirs sont conférés aux gérants de la Société pour procéder à l'échange des anciennes parts sociales anciennes contre les nouvelles parts sociales.

*Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

**Art. 6. Capital social.** «Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1,250,000) parts sociales d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. GRISIUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juillet 2010. Relation: EAC/2010/9238. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010112581/118.

(100127327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**CTP Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 85.380.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2009*

Les mandats d'administrateur de

- M. Roger Caurla, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs

- M. Alain Vasseur, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Le mandat d'administrateur de

- Monsieur Tobias Herkrath, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg, n'est pas renouvelé.

Est nommé en son remplacement M. SHAH Irteza, demeurant à 9, Schellecksgaass, L-9372 Gilsdorf. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Le mandat de Commissaire aux comptes Triple A Consulting S.A., est également reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Certifié sincère et conforme

Pour CTP GROUP S.A.

Triple A Consulting S.A.

2, rue Millegässel, L-2156 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010114487/24.

(100128975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**Ibisland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 30.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010112582/10.

(100127715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

**Indi S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Indi S.A.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 69.729.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «INDI S.A.» ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 69 729, constituée en date du 27 avril 1999 suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 545 du 15 juillet 1999, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 21 décembre 2001 suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 872 du 7 juin 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Maurizio MANFREDI, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 750 (sept cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social s'élevant à EUR 75.000 (soixante-quinze mille euros) sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transformation de la société de société anonyme en société à responsabilité limitée, sans changement de l'objet social, et confirmation du capital social de EUR 75.000 qui sera représenté par 750 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, détenues comme suit:

- SOFIR Società Fiduciaria e di Revisione S.r.l.: 375 actions
- EUROMOBILIARE FIDUCIARIA S.p.A.: 375 actions

2. Changement de la dénomination sociale de la société qui se dénommera «INDI S.à r.l.» et adoption des statuts d'une société à responsabilité limitée.

3. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'assemblée générale décidant la transformation de la société en une société à responsabilité limitée.

4. Nomination d'un nouveau gérant de la société, fixation de ses pouvoirs et du terme de son mandat.

5. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale de la société du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg à Via Ressi 32, I-20100 Milan, et adoption par la société à responsabilité de la nationalité italienne, sous réserve de l'inscription de la société auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Milan.

6. Changement de la dénomination sociale de la société qui se dénommera «INDI S.r.l.».

7. Approbation d'une situation comptable arrêtée au 21 juin 2010.

8. Démission du gérant en fonction et décharge à lui accorder pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de l'assemblée générale décidant le transfert du siège de la société en Italie.



9. Nomination de Dott. Stefano Saporetti, né à Milan le 24 avril 1958, demeurant à Via Goldoni n° 60, codice fiscale: SPRSFN58D24F205L comme gérant unique de la société jusqu'à la date de révocation ou démission.

10. Refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne, et plus particulièrement fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050 et modification de son objet pour lui donner la teneur suivante en langue italienne:

La società ha per oggetto:

a) l'esercizio, non nei confronti del pubblico, dell'attività di assunzione di partecipazioni in altre società e imprese, nonché delle attività strumentali e connesse;

b) l'esercizio, non nei confronti del pubblico, delle attività di concessione di financements in qualsiasi forma, (salvo che mediante il rilascio di garanzie, quando tale attività sia da ritenersi nei confronti del pubblico) di prestazioni di servizi di pagamento e di intermediazione in cambi, nonché delle activités strumentali e connesse; La società può in ogni caso compiere tutti gli atti e toutes les opérations contractuelles, commerciales, immobilières et financières que saranno ritenute utili dagli amministratori per il conseguimento dell'oggetto sociale, con esclusione di activités financières nei confronti del pubblico.

Il tutto previa sussistenza dei requisiti eventualmente necessari e il conseguimento delle autorizzazioni eventualmente del pari necessarie per l'esercizio di una o di parte o di tutte les activités sopraindicate.

11. Délégation de pouvoirs.

12. Radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès qu'elle aura été inscrite auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan.

13. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transformer la forme de INDI S.A. laquelle de société anonyme devient société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

L'assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

La transformation se fait sur base de la situation comptable de la société après réduction du capital social telle que mentionnée ci-dessus.

L'assemblée décide donc de confirmer le capital social de EUR 75.000 (soixante-quinze mille euros) et d'échanger les 750 (sept cent cinquante) actions existantes contre 750 (sept cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, détenues comme suit:

- SOFIR Società Fiduciaria e di Revisione S.r.l.: 375 actions
- EUROMOBILIARE FIDUCIARIA S.p.A.: 375 actions

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en «INDI S.à r.l.» et d'adopter les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par les présentes entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «INDI S.à r.l.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 75.000 (soixante-quinze mille euros) représenté par 750 (sept cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir individuellement au nom de la société dans toutes les circonstances.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée prend acte de et décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouveau gérant unique de la société, avec les pouvoirs définis à l'article 11 des nouveaux statuts et pour une durée indéterminée, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né 12 janvier 1955 à Cesena (FO), Italie, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire, le siège de direction effective et de l'administration centrale du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, à Via Ressi 32, I-20100 Milan, Italie et de lui faire adopter la nationalité, le statut et la forme d'une société à responsabilité limitée de droit italien, le tout sous réserve de l'inscription de la société auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan.

Elle constate qu'aucune part sans droit de vote n'a été émise par la Société et que la décision de changement de nationalité est prise à l'unanimité des associés existants.

Elle constate également:



- que le droit d'apport ainsi que tous les autres impôts prévus par la loi luxembourgeoise ont été dûment payés aux autorités compétentes;
- que la société a respecté toutes les dispositions fiscales prévues par la loi luxembourgeoise;
- que le transfert du siège social en Italie et le changement de nationalité de la société n'aura en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle société et l'assemblée constate que cette résolution est prise en conformité avec l'article 199 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'avec la Directive du Conseil de la CEE du 17 juillet 1969 no. 335 et les dispositions des articles 4 et 50 du DPR du 26 avril 1986, numéro 131 et toutes dispositions concernées.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société italienne en "INDI S.r.l."

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide d'approuver une situation comptable intérimaire de la société arrêtée au 21 juin 2010 et préparée sur base des lois italiennes, telle qu'elle a été rédigée par le gérant unique en fonction avant le transfert du siège social de la société.

Une copie de cette situation comptable, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour en faire partie intégrante.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission du gérant actuellement en fonction et de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide de nommer, en conformité avec la législation italienne, comme gérant unique ("administratore unico") de la société, jusqu'à la date de révocation ou démission, Monsieur Stefano SAPORETTI, né à Milan, le 24 avril 1958, et y demeurant Via Goldoni n° 60, codice fiscale: SPRSFN58D24F205L.

L'assemblée décide de lui conférer les plus amples pouvoirs de gestion ordinaire et extraordinaire de la société, notamment tels qu'ils sont mentionnés dans l'article 19 des nouveaux statuts italiens.

#### *Dixième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne et plus particulièrement décide de fixer la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050 et de modifier son objet pour lui donner la teneur suivante en langue italienne:

"La società ha per oggetto:

a) l'esercizio, non nei confronti del pubblico, dell'attività di assunzione di partecipazioni in altre società e imprese, nonché delle attività strumentali e connesse;

b) l'esercizio, non nei confronti del pubblico, delle attività di concessione di finanziamenti in qualsiasi forma, (salvo che mediante il rilascio di garanzie, quando tale attività sia da ritenersi nei confronti del pubblico) di prestazioni di servizi di pagamento e di intermediazione in cambi, nonché delle attività strumentali e connesse; La società può in ogni caso compiere tutti gli atti e tutte le operazioni contrattuali, commerciali, immobiliari e finanziarie che saranno ritenute utili dagli amministratori per il conseguimento dell'oggetto sociale, con esclusione di attività finanziarie nei confronti del pubblico.

Il tutto previa sussistenza dei requisiti eventualmente necessari e il conseguimento delle autorizzazioni eventualmente del pari necessarie per l'esercizio di una o di parte o di tutte le attività sopraindicate».

Une copie des statuts en langue italienne, conformes à la législation italienne, restera annexée au présent acte pour être formalisé avec lui. Il est entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies.

#### *Onzième résolution*

L'assemblée décide de conférer à Monsieur Stefano SAPORETTI, né à Milan le 24 avril 1958, demeurant à Via Goldoni n° 60, codice fiscale: SPRSFN58D24F205L ou à Monsieur Emilio Ettore GNECH, né à Milan le 14 mars 1962, demeurant professionnellement à Milan, Corso Europa n° 2, codice fiscale: GNCMTT62C14F205D ou à Madame Simona ZANGRANDI, née à Milan le 21 décembre 1971, demeurant professionnellement à Milan, Corso Europa n° 2, codice fiscale: ZNGSMN71T61F205F, tous pouvoirs en vue d'accomplir individuellement toutes les formalités nécessaires et d'entreprendre toutes les démarches qui seront requises par les autorités italiennes en vue d'obtenir l'approbation des résolutions prises ci-avant et, en général, de signer tous documents et d'entreprendre quelconque démarche que les autorités compétentes pourront requérir en relation à l'application des résolutions prises ci-avant, en ce compris, le cas échéant, les modifications qui pourraient être apportées aux statuts de la société.

En outre, les mandataires prénommés sont autorisés, de façon individuelle, à entreprendre toute procédure nécessaire et à exécuter et à fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre de Commerce et des Sociétés

de Milan ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et généralement toute administration qui pourrait être concernée, afin d'assurer, d'une part, la continuation de la société en tant que société de droit italien et, d'autre part, la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan.

Tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus à son ancien siège social à Luxembourg.

*Douzième résolution*

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive du transfert du siège social de la société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de tout ce qui précède aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R.M. TONELLI, A. UHL, M. MANFREDI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 juin 2010. Relation: LAC/2010/28213. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Référence de publication: 2010112583/226.

(100127184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

**Inno-Tech IP Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 138.065.

*Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 04 mai 2010 au siège social*

- Acceptation de la démission de Monsieur Thomas Nigg, administrateur, avec effet au 30 avril 2010.
- Nomination de Monsieur Charles Emond, conseiller fiscal, résidant professionnellement au 1 rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, administrateur, avec effet au 30 avril 2010.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2013.

- Notification du changement d'adresse du Commissaire aux Comptes, comme suit:

Emmanuel DUPUIS, résidant au 100b rue Queuleu, 57070 Metz, France

Alain Tircher / Jean Michel Hamelle

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010112584/16.

(100127621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

**Integrated Computer Logics International s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St. André.

R.C.S. Luxembourg B 37.137.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

Résolutions prises: a été arrêté ce qui suit

M. Claessens Alexander, économiste, 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg cède 50 parts sociales à:

Ludmilla sa, registre B 144.531 avec siège social à 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, qui accepte.

Fait à Luxembourg, le 18 Juin 2010.

M. Claessens Alexander.

Référence de publication: 2010112585/12.

(100127424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

**LuxCo 53 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 132.340.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signée en date du 13 décembre 2007 que TMF CORPORATE SERVICES SA, société de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, agissant en qualité d'associé unique de la société LuxCo 53 S.à.r.l., dont le capital est de EUR 12.500,- représenté par 500 parts sociales d'un montant de EUR 25,- chacune, a cédé et transféré à CREDIT AGRICOLE MANAGEMENT SERVICES (Bahamas) Limited comme Trustee de THE HYPHEN TRUST, domiciliée à West Bay Street & Blake Road, Unit 6, Caves Professional Centre, Nassau, Bahamas, les 500 parts sociales de la société LuxCo 53 S.à.r.l. qui lui appartenaient.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.  
Crédit Agricole Luxembourg Conseil S.A.  
Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2010112597/16.

(100127613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

**International Business Operations, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 62.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010112586/9.

(100127844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

**International Lease and Finance S.A. (Luxembourg), Société Anonyme.**

Siège social: L-6623 Wasserbillig, 2, Am Haerewengert.  
R.C.S. Luxembourg B 42.559.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010112587/10.

(100127736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

**CD-PME, Société Luxembourgeoise de Capital-Développement pour les PME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint Esprit.  
R.C.S. Luxembourg B 65.429.

Société anonyme de droit luxembourgeois constituée en date du 26 juin 1998 par-devant Me Jacques Delvaux, notaire avec résidence à Luxembourg

Les statuts coordonnés datés du 4 août 1998 ont été déposés au Registre de Commerce en date du 10 août 1998 pour mention au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 13 avril 2010*

3. Ratification de la cooptation d'un administrateur

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Gaston Reinesch en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Georges Schmit, démissionnaire.

Adresse professionnelle de Monsieur Gaston Reinesch: p.a. Société Nationale de Crédit et d'Investissement, 7, rue du St. Esprit à L-1475 Luxembourg.

9. Augmentation du nombre d'administrateurs de 5 à 6

L'assemblée maque son accord avec la proposition d'augmenter le nombre de membres du Conseil d'administration de 5 à 6 et fixe le nombre de membres du Conseil d'administration à 6.

10. Nomination d'un administrateur

L'assemblée nomme Monsieur Mario Grotz, Conseiller de Direction au Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, administrateur de CD-PME S.A. pour une durée d'un an, renouvelable.

Adresse de professionnelle de Monsieur Mario Grotz: p.a. Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, 19-21, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Référence de publication: 2010114514/25.

(100129224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**Interseafood Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 61.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010112588/10.

(100127290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**Interseafood Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 61.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010112589/10.

(100127347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**Iris St Michael S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 51.556.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2010*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Jean-Claude VANDENBOSSCHE, administrateur de sociétés, demeurant 108, avenue Félix Marchal à B- 1030 Bruxelles, de Monsieur Jean VANDENBOSSCHE, demeurant 165, rue Vervloet, Boîte 1 à B-1180 Bruxelles et de Mademoiselle Magali VANDENBOSSCHE, demeurant 53, rue Kerckx à B-1030 Bruxelles ; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010112590/18.

(100127169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**Lanchester S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 123.746.

In the year two thousand and ten, on the fourth of August.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of "Lanchester S.A.", a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.746 (the Company). The Company was incorporated on 18 January 2007 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 460 of 27 March 2007. The articles have been amended several times and for

the last time on 17 November 2009 by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 34 of 6 January 2010.

The Meeting is chaired by Mr Antonio INTINI, employee, residing professionally in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Mrs Fanny MARX, employee, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects by Mr Nicolas DUMONT, employee, residing professionally in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Shareholders, present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present deed after having been signed by the Shareholders or their representatives or holders of powers of attorney and the members of the Bureau.

The powers of attorney from the Shareholders represented at the present Meeting, after having been signed ne varietur by the holders of powers of attorney, the members of the Bureau and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record:

I. that all the six million six hundred and fifty-two thousand five hundred (6,652,500) shares of two Euros (EUR 2.-) each in the share capital of the Company amounting to thirteen million three hundred and five thousand Euros (EUR 13,305,000.-) are present or represented;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Waiver of convening notices;

(2) Restructuration of the share capital of the Company;

(3) Increase of the share capital of the Company by an amount of five million five hundred and ten thousand Euros (EUR 5,510,000.-) in order to bring the share capital of the Company to eighteen million eight hundred and fifteen thousand Euros (EUR 18,815,000.-) by way of the creation and issue of two million seven hundred and fifty-five thousand (2,755,000) new shares of the Company having a nominal value of two Euros (EUR 2.-) each;

(4) Intervention, subscription to and payment of the share capital increase specified under item (3) above;

(5) Increase of the amount of the authorised share capital of the Company so as to set it at ninety-three million nine hundred and fifty-eight thousand six hundred and fifty Euros (EUR 93,958,650.-) represented by forty-six million nine hundred and seventy-nine thousand three hundred and twenty-five (46,979,325) shares, having a nominal value of two Euros (EUR 2.-) each, authorisation to the board of directors of the Company (the Board of Directors) to increase the share capital of the Company within the limits of the authorised share capital, and authorisation to the Board of Directors to eliminate or limit the preferential subscription right of the existing shareholders of the Company in respect of the issuance of new shares of the Company within the limits of the authorised share capital;

(6) Complete restatement of the articles of association of the Company it being understood that as part of such restatement the corporate purpose of the Company shall not be amended;

(7) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes specified above, and to see to any formalities in connection therewith, if any;

(8) Appointment of new directors of the Company; and

(9) Miscellaneous.

III. that after deliberation, the Meeting takes unanimously the following resolutions:

#### *First resolution*

The entire share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices. The Shareholders present or represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

#### *Second resolution*

The Meeting resolves to reclassify the existing shares of the Company as follows:

(a) all the shares held by the shareholder currently holding 1,302,900 shares of the Company shall from now on be the class B shares of the Company (the Class B Shares);

(b) all the shares held by the shareholder currently holding 1,440,902 shares of the Company shall from now on be the class C shares of the Company (the Class C Shares);

(c) all the shares held by the shareholder currently holding 24,604 shares of the Company shall from now on be the class D shares of the Company (the Class D Shares); and

(d) all the remaining 3,884,094 shares of the Company shall from now on be the class A shares of the Company (the Class A Shares) .

The Meeting further resolves that, under the authorisation of the board of directors of the Company to issue shares within the authorised share capital, the board of directors shall be authorised to create a new class of shares of the Company and to issue new shares within this new class of shares, to be denominated as the class E shares of the Company (the Class E Shares) as follows:

(i) four hundred and six thousand eight hundred and twenty-five (406,825) Class E Shares may be issued on the date hereof; and

(ii) two million one hundred and thirty thousand (2,130,000) Class E Shares may be issued upon the conversion of convertible preferred equity certificates of the Company held by the holder(s) of the Class E Shares.

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares and the Class E Shares (upon their issue) shall have the rights set forth below in the restated articles of association of the Company.

#### *Third resolution*

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of five million five hundred and ten thousand Euros (EUR 5,510,000.-) in order to bring the share capital of the Company to eighteen million eight hundred and fifteen thousand Euros (EUR 18,815,000.-) by way of the creation and issue of (i) two million fiftythree thousand two hundred and forty-four (2,053,244) new Class A Shares, (ii) six hundred and eighty-eight thousand seven hundred and fifty (688,750) new Class B Shares, and (iii) thirteen thousand and six (13,006) new Class D Shares, having a nominal value of two Euros (EUR 2.-) each.

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to the increase of the share capital of the Company resolved upon under the third resolution above and their payment as follows:

#### *Intervention - Subscription - Payment*

APEF 5 - Izar CI LP declares to (i) subscribe for four hundred and ninety-two thousand three hundred and fifty-five (492,355) newly issued Class A Shares having a nominal value of two Euros (EUR 2.-) each, and (ii) pay them up, up to an extent of twenty-five percents (25%), by way of a contribution in cash in an amount of two hundred and forty six thousand one hundred and seventy-seven Euros and fifty cents (EUR 246,177.50).

APEF 5 - Jabbah CI LP declares to (i) subscribe for three hundred and eleven thousand eight hundred and twenty-five (311,825) newly issued Class A Shares having a nominal value of two Euros (EUR 2.-) each, and (ii) pay them up, up to an extent of twenty-five percents (25%), by way of a contribution in cash in an amount of one hundred and fifty-five thousand nine hundred and twelve Euros and fifty cents (EUR 155,912.50).

APEF 5 - Kuma CI LP declares to (i) subscribe for two hundred and eighty-seven thousand two hundred and seven (287,207) newly issued Class A Shares having a nominal value of two Euros (EUR 2.-) each, and (ii) pay them up, up to an extent of twenty-five percents (25%), by way of a contribution in cash in an amount of one hundred and forty-three thousand six hundred and three Euros and fifty cents (EUR 143,603.50).

APEF 5 - Pulsar CI LP declares to (i) subscribe for eighty-three thousand eight hundred and twenty-three (83,823) newly issued Class A Shares having a nominal value of two Euros (EUR 2.-) each, and (ii) pay them up, up to an extent of twenty-five percents (25%), by way of a contribution in cash in an amount of forty-one thousand nine hundred and eleven Euros and fifty cents (EUR 41,911.50).

APEF 5 - Pixys US LP declares to (i) subscribe for four hundred and ninety-seven thousand eight hundred and twenty-six (497,826) newly issued Class A Shares having a nominal value of two Euros (EUR 2.-) each, and (ii) pay them up, up to an extent of twenty-five percents (25%), by way of a contribution in cash in an amount of two hundred and fortyeight thousand nine hundred and thirteen Euros (EUR 248,913).

APEF 5 - Syma US LP declares to (i) subscribe for three hundred and eighty thousand two hundred and eight (380,208) newly issued Class A Shares having a nominal value of two Euros (EUR 2.-) each, and (ii) pay them up, up to an extent of twenty-five percents (25%), by way of a contribution in cash in an amount of one hundred and ninety thousand one hundred and four Euros (EUR 190,104).

AlpInvest Partners CS Investments 2006 CV declares to (i) subscribe for the six hundred and eighty-eight thousand seven hundred and fifty (688,750) newly issued Class B Shares having a nominal value of two Euros (EUR 2.-) each, and (ii) pay them up, up to an extent of twenty-five percents (25%), by way of a contribution in cash in an amount of three hundred and forty-four thousand three hundred and seventy-five Euros (EUR 344,375).

Zebra S.C. declares to (i) subscribe for the thirteen thousand and six (13,006) newly issued Class D Shares having a nominal value of two Euros (EUR 2.-) each, and (ii) pay them up, up to an extent of twenty-five percents (25%), by way of a contribution in cash in an amount of six thousand five hundred and three Euros (EUR 6,503).

All the shareholders have been represented by Mr. Nicolas DUMONT, previously named, by virtue of proxies, hereto annexed.

The other shareholder waives his preferential subscription right.

The aggregate payment amount of one million three hundred and seventy-seven thousand five hundred Euros (EUR 1,377,500) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary



by means of a blocking certificate and the notary expressly acknowledges the availability for the Company of the funds so paid.

*Fifth resolution*

The Meeting acknowledges the special report prepared by the Board of Directors in accordance with article 32-3 paragraph 5 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended with respect to the proposed elimination or limitation of the preferential subscription right of the existing shareholders of the Company and resolves to:

(i) increase the amount of the authorised share capital of the Company so as to set it at ninety-three million nine hundred and fifty-eight thousand six hundred and fifty Euros (EUR 93,958,650) represented by (a) twenty-seven million thirty-six thousand seven hundred and seventy-four (27,036,774) Class A Shares, (b) nine million sixty-nine thousand three hundred and forty-seven (9,069,347) Class B Shares, (c) eight million one hundred and sixty-five thousand one hundred and thirteen (8,165,113) Class C Shares, (d) one hundred and seventy-one thousand two hundred and sixty-six (171,266) Class D Shares and (e) two million five hundred and thirty-six thousand eight hundred and twenty-five (2,536,825) Class E Shares, having a nominal value of two Euros (EUR 2.-) each;

(ii) confirm, for a renewed period of 5 years, the authorisation of the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorised share capital, such authorisation comprising an authorisation to the Board of Directors to create a new class of shares and to issue Class E Shares within that class; and

(iii) authorise the Board of Directors to eliminate or limit the preferential subscription right of the existing shareholders of the Company in respect of the issuance of new shares of the Company within the limits of the authorised share capital.

The report will remain annexed to the present deed.

*Sixth resolution*

The Meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company which shall from now on read as follows:

"Definition section

Articles of Association means the articles of association of the Company;

Board of Directors has the meaning ascribed to it in article 3;

Business Days means a day which is not a Saturday or a Sunday and on which commercial banks are open for corporate business in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

Candidate-Purchaser has the meaning ascribed to it in article 3bis.1.2;

Class A Notice has the meaning ascribed to it in article 3bis 5.2;

Class A Shares has the meaning ascribed to it in article 3;

Class A Tag Along Right has the meaning ascribed to it in article 3bis.5.1;

Class B Shares has the meaning ascribed to it in article 3;

Class C Shares has the meaning ascribed to it in article 3;

Class D Shares has the meaning ascribed to it in article 3;

Class E Shares means, upon their issue, the shares of the Company to be issued under a new class of shares and to be denominated the class E shares;

Closing Date means 4 August 2010;

Company means Lanchester S.A., a public limited liability company ("société anonyme") incorporated under the laws of the Grand Duchy Luxembourg, having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.746;

Control means, in relation to a person or entity, the exercise of a dominant influence over such person or entity, including, for the avoidance of doubt, by way of:

(a) the holding of a majority of the share capital of such person or entity; or

(b) the holding of a majority of the voting rights attached to instruments issued by such person or entity; or

(c) the right to appoint a majority of the members of board of directors, the management board or the supervisory board of such person or entity; or

(d) the right, by virtue of a contract or a clause in the articles of association, to exercise a dominant influence over such person or entity, where the applicable law permits such contracts or clauses; or

(e) the control by a shareholder alone, on the basis of agreements with other shareholders, of enough votes to exercise a dominant influence in the ordinary shareholders' meeting of such person or entity.

The same applies to any derivative forms and expressions of this term (including if it is used as a verb);

Group means the Company and the Subsidiaries;

IPO means an initial public offering decided by any of the holders of Class A Shares with a view to permitting the public distribution of newly issued or existing shares of the Listed Company and obtaining the listing of such shares on a regulated or organized market;

Law of 1915 has the meaning ascribed to it in article 11;

Listed Company means RHIAG or any other Subsidiary which is the object of the IPO;

Offered Securities has the meaning ascribed to it in article 3bis.4;

Other Shareholder has the meaning ascribed to it in article 3bis.4;

Other Shareholder Notice has the meaning ascribed to it in article 3bis.5.2;

RHIAG means RHIAG - Inter Auto Parts Italia S.p.A., a company duly incorporated and established under the laws of Italy, with registered office in Bergamo, Via Tiraboschi n. 48;

Securities has the meaning ascribed to it in article 3bis.1.1;

Shares has the meaning ascribed to it in article 3;

Shareholder(s) means the person(s) or entity(ies) that is (are) at any time holder(s) of Shares;

Subsidiary means any company which is under the direct and/or indirect Control of the Company and Subsidiaries means all of them;

Transfer Notice has the meaning ascribed to it in article 3bis.4;

Transferor has the meaning ascribed to it in article 3bis.1.2;

Transfers has the meaning ascribed to it in article 3bis.2;

**Art. 1.** There exists a company (société anonyme) under the name of “Lanchester S.A.” (the Company).

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair the normal activity of the Company at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

**Art. 2.** The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto. The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The Company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The share capital of the Company is set at eighteen million eight hundred and fifteen thousand Euros (EUR 18,815,000.-), represented by:

- five million nine hundred and thirty-seven thousand three hundred and thirty-eight (5,937,338) class A shares (the Class A Shares);
- one million nine hundred and ninety-one thousand six hundred and fifty (1,991,650) class B shares (the Class B Shares);

- one million four hundred and forty thousand nine hundred and two (1,440,902) class C shares (the Class C Shares);

and

- thirty-seven thousand six hundred and ten (37,610) class D shares (the Class D Shares);

each of such Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares having a nominal value of two Euros (EUR 2.-). The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares and the Class D Shares are collectively referred to below as the Shares. The Shares shall be in registered form and will remain in registered form. Should the share capital be increased, the rights attached to the new Shares will be the same as those enjoyed by the existing Shares.

The board of directors of the Company (the Board of Directors) is authorised to increase the share capital of the Company by an amount of ninety-three million nine hundred and fifty-eight thousand six hundred and fifty Euros (EUR 93,958,650.-) by the creation and issue of:

- twenty-seven million thirty-six thousand seven hundred and seventy-four (EUR 27,036,774) additional Class A Shares;
- nine million sixty-nine thousand three hundred and forty-seven (9,069,347) additional Class B Shares;
- eight million one hundred and sixty-five thousand one hundred and thirteen (8,165,113) additional Class C Shares;
- one hundred and seventy-one thousand two hundred and six (171,266) additional Class D Shares; and
- two million five hundred and thirty-six thousand eight hundred and twenty-five (2,536,825) Class E Shares within a new class of shares which the Board of Directors is expressly authorized to create, having a nominal value of two Euros (EUR 2.-) each.

The Board of Directors is fully authorised and appointed:



- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new Shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of the shareholders of the Company, by incorporation of profits or reserves into the capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional Shares; and
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary Shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of the shareholders of the Company with respect to the Shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the Board of Directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the Board of Directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue (i) any instrument convertible or exercisable into Shares (including, but not limited to, convertible bonds and warrants) (the Instruments), and (ii) convertible preferred equity certificates (the CPECs), in any form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of Instruments or CPECs may only be made within the limits of the authorised share capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of reimbursement or repayment and any other conditions, which may be related to the Instruments or CPECs. A ledger of the registered holders of Instruments will be held at the registered office of the Company.

### **Art. 3bis. Transfers of Shares.**

#### **3bis.1 General**

3bis.1.1 Notwithstanding the other provisions of this article 3bis, a transfer of shares, warrants, (convertible) bonds or other securities of the Company (the Securities) is not allowed and shall not be enforceable vis-à-vis the Shareholders unless it is in compliance with all the transfer conditions set out in this article 3bis.

3bis.1.2 In case a Shareholder (or several Shareholders) exercise(s) its (their) rights under articles 3bis.5, 3bis.6 or 3bis.7:

(i) the transfer of its (their) Securities to a third party (the Candidate-Purchaser) shall be effected at the same terms and conditions as those offered by the Candidate-Purchaser to the Shareholder willing to transfer its Securities (the Transferor).

(ii) all transferring Shareholders shall assume the same liabilities (including relating to misrepresentations and breach of warranties), provided that their liability shall be in proportion to the part of the purchase price allocated to each of them and there shall be no joint and several liability among transferring Shareholders.

#### **3bis.2 Permitted Transfers**

Without prejudice to article 3bis.1, the following transfers of Securities (the Transfers) are permitted and not subject to any of the other restrictions set forth in this article 3bis:

(i) the Transfer by the holder of Class B Shares or the holder of Class C Shares or the holder of Class D Shares, or the holder of Class E Shares to any of the holders of Class A Shares.

(ii) the Transfer by any of the holders of Class A Shares or the holder of Class B Shares or the holder of Class D Shares to key directors, key employees or key officers of the Group.

(iii) the Transfer by any of the holders of Class A Shares to an entity Controlled by any of the holders of Class A Shares and, subsequently any Transfer by any such entity to any of the holders of Class A Shares or any other entity Controlled by any of the holders of Class A Shares, provided the transferee irrevocably undertakes to Transfer these Securities to the transferring entity if, at any time, the transferee is no longer Controlled by any of the holders of Class A Shares.

(iv) the Transfer by the holder of Class B Shares to an entity Controlled by AlInvest Partners N.V. and, subsequently any Transfer by any such entity to the holder of Class B Shares or any other entity Controlled by AlInvest Partners N.V., provided the transferring entity irrevocably undertakes to immediately repurchase such Securities and the transferee irrevocably undertakes to Transfer these Securities to the transferring entity if, at any time, the transferee is no longer Controlled by AlInvest Partners N.V.

(v) the Transfer of the Securities of the holder of the E Shares in case of death of the holder of the E Shares provided that the transferee complies with the Articles of Association.

(vi) a Transfer in accordance with article 3bis.3 of the Articles of Association.

#### **3bis.3 Lock-up**

The holder of B Shares, the holder of C Shares and the holder of E

Shares shall not Transfer any of their Securities prior to the second (2nd) anniversary of the Closing Date, except for:

(i) the Transfers in accordance with articles 3bis.2, 3bis.6 and 3bis.7; or

(ii) in case of an IPO, in which case any Shareholder has the right to transfer all or any part of its Securities; or

(iii) in case of a Transfer in relation with an IPO; and

(iv) a Transfer to a family member of the holder of Class E Shares which for the purpose of the Articles of Association shall be his children and/or spouse or a trust formed solely for the benefit of such family member(s).

#### 3bis.4 Transfer Notice

Without prejudice to article 3bis.3, if as a result of a bona fide offer made by a Candidate-Purchaser, the Transferor undertakes to Transfer all or part of its Securities to the Candidate-Purchaser, it shall notify, within 4 (four) Business Days after the execution of any binding agreement between the Transferor and the Candidate-Purchaser, the other Shareholders (the Other Shareholders) and the Board of Directors of all the relevant terms and conditions of this binding agreement (the Transfer Notice) including:

(i) the name and address or, in the case of a legal entity, the corporate name and registered office of the Candidate-Purchaser;

(ii) the number and Class of Securities being subject of the Transfer (the Offered Securities);

(iii) the price the Candidate-Purchaser has undertaken to pay for the Offered Securities;

(iv) the other terms and conditions under which the Offered Securities would be transferred; and

(v) the representation of the circumstance that the binding agreement between the Candidate Purchaser and the Transferor provides:

(a) as condition precedent to the Transfer of the Offered Securities, the unconditional commitment of the Candidate-Purchaser to be bound by the Articles of Association and by the right of first refusal and the tag along right in favour of the holders of Class A Shares set out in article 3bis.5 and by the tag-along right set out in article 3bis.5 and, accordingly, its unconditional commitment to purchase any Securities that the Other Shareholders may wish to sell by means of their tag along right set forth in article 3bis.6; and

(b) a closing date occurring in any case after all actions set forth by article 3bis have occurred and are duly completed.

#### 3bis.5 Right of first refusal and Class A Tag Along Right

3bis.5.1 Any of the holders of Class A Shares shall have (i) a right of

first refusal to purchase all, but not less than all, of the Offered Securities or

(ii) a right to sell an equivalent proportion of its Securities (the proportion being calculated based on the number of Offered Securities compared to the aggregate number of Securities owned by the Transferor) to the Candidate-Purchaser (the Class A Tag Along Right), without prejudice to the tag along right of the Other Shareholders (other than the holders of Class A Shares) set out in article 3bis.6.

3bis.5.2 Any of the holders of Class A Shares shall have the right to exercise its right of first refusal or its Class A Tag Along Right by providing notice thereof to the Board of Directors and to the Transferor within thirty (30) Business Days following receipt of the Transfer Notice (the Class A Notice). The Board of Directors shall inform the Other Shareholders (other than the holders of Class A Shares) within ten (10) Business Days following the expiry of the thirty (30) Business Days period specified above in this article 3bis 5.2 whether or not the right of first refusal of the holders of Class A Shares or the Class A Tag Along Right has been timely exercised (the Other Shareholders Notice).

In the event that:

(i) any of the holders of Class A Shares exercises its right of first refusal in accordance with this article 3bis.5, the Other Shareholders (other than the holders of Class A Shares) shall not be entitled to exercise their respective tag along rights set forth in the following article 3bis.6;

(ii) any of the holders of Class A Shares does not timely exercise its right of first refusal, the Other Shareholders (other than the holders of Class A Shares) shall be entitled to exercise their tag along right in accordance with the following article 3bis.6.

3bis.5.3 If any of the holders of Class A Shares has not sent its Class A Notice within the thirty (30)-Business Day period specified in article 3bis.5.2, it shall be deemed to have elected not to exercise its right of first refusal nor its Class A Tag Along Right and the Transferor (without prejudice to the tag along rights of the Other Shareholders set out in the following article 3bis.6) shall have the right to Transfer all the Offered Securities to the Candidate-Purchaser within twenty (20) Business Days after the expiration of such thirty (30) Business Days period specified in article 3bis.5.2 in accordance with the terms and conditions set out in the Transfer Notice.

#### 3bis.6 Tag Along rights of the Other Shareholders other than the holders of Class A Shares

3bis.6.1 If any of the holders of Class A Shares does not exercise its right of first refusal set out in article 3bis.5, the Other Shareholders other than the holders of Class A Shares shall have the right to sell an equivalent proportion of their Securities (the proportion being calculated based on the number of Offered Securities compared to the aggregate number of Securities owned by the Transferor) to the Candidate-Purchaser under the same terms and conditions as those of the Transferor, in accordance with Article 3bis.6.2 below.

3bis.6.2 Without prejudice to article 3bis.5 in respect of Class A Tag Along Right, the Other Shareholders (other than the holders of Class A Shares) shall be entitled to exercise their tag along right by providing notice thereof to the Board of Directors, to the Candidate-Purchaser and to the Transferor within twenty (20) Business Days following the receipt of (i) the Other Shareholders Notice as per article 3bis.5.2 (if the Transferor is not a holder of Class A Shares) or (ii) the

Transfer Notice (if the Transferor is a holder of Class A Shares). The Other Shareholders which have not sent their notice to the Candidate-Purchaser within this twenty (20) Business Days period shall be deemed to have elected not to exercise their tag along right.

### 3bis.7 Class A Drag Along Right

3bis.7.1 Without prejudice to article 3bis.7.4 in respect of the Securities of the holder of Class E Shares, in the event that any of the holders of Class A Shares undertakes to sell to a Candidate-Purchaser Securities representing 80% or more of the then outstanding share capital of the Company as well as 80% or more of the voting rights, any of the holders of the Class A Shares may cause the holder of Class B Shares and/or the holder of Class C Shares and/or the holder of Class D Shares and/or the holder of Class E Shares, and the holder of Class B Shares and/or the holder of Class C Shares and/or the holder of Class D Shares and/or the holder of Class E Shares shall as a consequence be obliged, to also transfer all their Securities to the Candidate-Purchaser.

3bis.7.2 Without prejudice to article 3bis.7.4 in respect of the Securities of the holder of Class E Shares, in the event that any of the holders of Class A Shares undertakes to sell to a Candidate-Purchaser Securities representing less than 80% of the then outstanding share capital of the Company as well as less than 80% of the voting rights, any of the holders of the Class A Shares may cause the holder of Class B Shares and/or the holder of Class C Shares and/or the holder of Class D Shares and/or the holder of Class E Shares, and the holder of Class B Shares and/or the holder of Class C Shares and/or the holder of Class D Shares and/or the holder of Class E Shares shall as a consequence be obliged, to also transfer an equivalent proportion of their Securities to the Candidate-Purchaser.

3bis.7.3 The notification of the offer by any of the holders of Class A Shares to the holder of Class B Shares, the holder of Class C Shares, the holder of Class D Shares and the holder of Class E Shares shall be made in accordance with the provision of Article 3bis.4 and shall specify the intention of any of the holders of Class A Shares to exercise its drag along right under article 3bis.7.1 or 3bis.7.2.

3bis.7.4 Any of the holders of Class A Shares may cause the holder of Class E Shares to Transfer all or an equivalent proportion (as the case may be) of the Securities of the holder of Class E Shares (the Relevant Securities), in accordance with articles 3bis.7.1 or 3bis.7.2.5.7.1 or 5.7.2, only if the holder of the Class E Shares receives a consideration which is at least equal to the part of the investment made by the holder of the Class E Shares relating to the Relevant Securities plus fifteen per cent (15%) of such an amount.

3bis.7.5 This drag along right shall not apply in the event of an IPO.

**Art. 4.** The Company shall be managed by the Board of Directors of at least five (5) members composed as follows: three (3) Class A directors whom shall be elected among the candidates proposed by the holders of Class A Shares (the A Directors) and two (2) Class B directors, at least one (1) of whom shall be elected among the candidates proposed by the holders of Class A Shares and, as from the moment any part of the Class E Shares shall have been issued, the second one being elected among the candidates proposed by the holder of Class E Shares (the B Directors). The directors need not be shareholders.

Every nomination and/or proposal for the removal or substitution of a director by the holders of Class A Shares or the holder of Class E Shares shall be notified by the respective Shareholder(s) in advance in writing to the other relevant Shareholder(s).

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible. They may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by the general meeting of the Shareholders, the remaining directors as appointed by the general meeting of the Shareholders have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting of the Shareholders.

**Art. 5.** The Board of Directors shall meet as often as necessary but in any case not less than four times per year on a quarterly basis.

If a meeting of the Board of Directors is necessary, it shall take place at the registered office of the Company or such other place as the Chairman may from time to time indicate. The Chairman shall ensure that a written invitation for the meeting of the Board of Directors is sent to each of the directors at least five (5) Business Days (or, for urgent cases, one (1) Business Day) prior to the meeting indicating the time, place and agenda of the meeting.

The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Company's object. All matters not expressly reserved to the general meeting of the Shareholders by law or by the Articles of Association are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors shall choose from among the A Directors a chairman (the Chairman). In case of absence of the Chairman, another director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical

characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the Board of Directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has a casting vote.

According to article 60 of the Law of 1915, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the Board of Directors. The delegation to a member of the Board of Directors shall entail the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting of the Shareholders on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of any two directors which shall include the signature of at least one A Director or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors.

**Art. 6.** The Company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 7.** The Company's financial year shall begin on 1<sup>st</sup> January and shall end on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 8.** The annual general meeting of the Shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or such other place as indicated in the convening notices on the fourth Wednesday of May at 2.00. p.m.

If said day is not a Business Day, the meeting shall be held the next following working Business Day.

**Art. 9.** Convening notices of all general meetings of the Shareholders shall be made in compliance with the legal provisions. If all the Shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of the Shareholders may take place without previous convening notices.

The Board of Directors may decide that the Shareholders desiring to attend the general meeting of the Shareholders must deposit their Shares five Business Days before the date fixed therefore. Every Shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a Shareholder.

Each Share gives the right to one vote.

Except as provided for by the Law of 1915 or as otherwise provided for in the Articles of Association, all decisions of the general meeting of the Shareholders shall be adopted by a majority of the votes present or represented at the meeting.

**Art. 10.** The general meeting of the Shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The Board of Directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

**Art. 11.** The law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law of 1915), shall apply in so far as the Articles of Association do not provide for the contrary."

#### *Seventh resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company to individually under his/her/its sole signature proceed to the inscription in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes mentioned above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

#### *Eighth resolution*

The Meeting resolves, upon proposal of the holders of Class A Shares, to reclassify KOFFOUR S.A, LANNAGE S.A. and VALON S.A as A Directors of the Company and Mr Olaf KORDES as B Director of the Company.

#### *Ninth resolution*

The Meeting resolves to appoint, for a term which will expire after the annual general meeting of the shareholders of the Company that will approve the annual accounts of the Company for the financial year ended on 31 December 2012, Mr Josef KOLLER, born in Praha, on 10 October 1970, residing at u Besedy 320, Klánovice, 190 14 Praha 9, Czech Republic, as B director of the Company.

### Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately four thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre août.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de «Lanchester S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 123.746 (la Société). La Société a été constituée le 18 janvier 2007 suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire alors de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 460 du 27 mars 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 17 novembre 2009 par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 34 du 6 janvier 2010.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Antonio INTINI, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne Monsieur Nicolas DUMONT, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne Madame Fanny MARX, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau.

Les Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les Actionnaires présents, les mandataires des Actionnaires représentés et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à l'Assemblée resteront également annexées au présent acte après avoir été signées ne varietur par les mandataires, les membres du Bureau et le notaire instrumentant afin d'être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I. que toutes les six millions six cent cinquante-deux mille cinq cents (6.652.500) actions ayant une valeur nominale de deux Euros (2 EUR) chacune dans le capital social de la Société s'élevant à treize millions trois cent cinq mille Euros (13.305.000 EUR) sont présentes ou représentées;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- (1) Renonciation aux formalités de convocation;
- (2) Restructuration du capital social de la Société;
- (3) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq millions cinq cent dix mille Euros (5.510.000,- EUR) afin de porter le capital social de la Société à dix-huit millions huit cent quinze mille Euros (18.815.000,- EUR) au moyen de l'émission de deux millions sept cent cinquante-cinq mille (2.755.000) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale de deux Euros (2,- EUR) chacune;
- (4) Intervention, souscription et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point (3) ci-dessus;
- (5) Augmentation du montant du capital social autorisé de la Société de manière à ce qu'il s'élève à quatre-vingt-treize millions neuf cent cinquante-huit mille six cent cinquante Euros (EUR 93.958.650,-) représenté par quarante-six millions neuf cent soixante-dix-neuf mille trois cent vingt-cinq (46.979.325) actions, ayant une valeur nominale de deux Euros (2,- EUR) chacune, autorisation au conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé, et autorisation au Conseil d'Administration de supprimer ou de limiter les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants de la Société lors de l'émission des nouvelles actions de la Société dans les limites du capital social autorisé de la Société.
- (6) Refonte intégrale des statuts de la Société, étant entendu qu'à cette occasion, l'objet social de la Société ne sera pas modifié;



(7) Modification du registre des actions de la Société afin d'y refléter les modifications susmentionnées avec pouvoir et autorité accordés à tout administrateur de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des actions de la Société (en ce compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre) des modifications mentionnées ci-dessus, et d'accomplir toutes formalités y relatives, le cas échéant;

(8) Nomination des nouveaux directeurs de la Société; et

(9) Divers.

III. que l'Assemblée, après délibération, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation. Les Actionnaires se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de reclassifier les actions existantes de la Société comme suit:

(a) toutes les actions détenues par l'actionnaire détenant actuellement 1.302.900 actions de la Société sont désormais les actions de catégorie B de la Société (les Actions de Catégorie B);

(b) toutes les actions détenues par l'actionnaire détenant actuellement 1.440.902 actions de la Société sont désormais les actions de catégorie C de la Société (les Actions de Catégorie C);

(c) toutes les actions détenues par l'actionnaire détenant actuellement 24.604 actions de la Société sont désormais les actions de catégorie D de la Société (les Actions de Catégorie D); et

(d) toutes les 3.884.094 actions restantes de la Société sont désormais les actions de catégorie A de la Société (les Actions de Catégorie A).

L'Assemblée décide en outre que, sous l'autorisation du conseil d'administration de la Société d'émettre des actions au sein du capital autorisé, le conseil d'administration est autorisé à créer une nouvelle catégorie d'actions de la Société et à émettre de nouvelles actions au sein de cette nouvelle catégorie d'actions, qui seront désignées comme les actions de catégorie E de la Société (les Actions de Catégorie E) de la manière suivante:

(i) quatre cent six mille huit cent vingt-cinq (406.825) Actions de Catégorie E peuvent être émises à la date du présent acte; et

(ii) deux millions cent trente mille (2.130.000) Actions de Catégorie E peuvent être émises à la conversion des convertible preferred equity certificates de la Société détenus par le(s) détenteur(s) d'Actions de Catégorie E.

Les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D et les Actions de Catégorie E (lors de leur émission) ont les droits tels qu'établis par les statuts refondus de la Société ci-dessous.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de cinq millions cinq cent dix mille Euros (5.510.000,- EUR) afin de porter le capital social de la Société à dix-huit millions huit cent quinze mille Euros (18.815.000,- EUR) au moyen de l'émission de (i) deux millions cinquante-trois mille deux cent quarante-quatre (2.053.244) nouvelles Actions de Catégorie A, (ii) six cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante (688.750) nouvelles Actions de Catégorie B, et (iii) treize mille six (13.006) nouvelles Actions de Catégorie D, ayant une valeur nominale de deux Euros (2,- EUR) chacune.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter les souscriptions suivantes à l'augmentation de capital de la Société décidée sous la troisième résolution ci-dessus et leur libération comme suit:

*Intervention - Souscription - Libération*

APEF 5 - Izar CI LP déclare (i) souscrire quatre cent quatre-vingtdouze mille trois cent cinquante-cinq (492.355) Actions de Catégorie A nouvellement émises ayant une valeur nominale de deux Euros (2,- EUR) chacune, et (ii) les libérer, à concurrence de vingt-cinq pourcents (25%), au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de deux cent quarante-six mille cent soixante-dix-sept Euros et cinquante euro cents (246.177,50 EUR).

APEF 5 - Jabbah CI LP déclare (i) souscrire trois cent onze mille huit cent vingt-cinq (311.825) Actions de Catégorie A nouvellement émises ayant une valeur nominale de deux Euros (2,- EUR) chacune, et (ii) les libérer, à concurrence de vingt-cinq pourcents (25%), au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de cent cinquante cinq mille neuf cent douze Euros et cinquante eurocents (155.912,50 EUR).

APEF 5 - Kuma CI LP déclare (i) souscrire deux cent quatre-vingtsept mille deux cent sept (287.207) Actions de Catégorie A nouvellement émises ayant une valeur nominale de deux Euros (2,- EUR) chacune, et (ii) les libérer, à concurrence de vingt-cinq pourcents (25%), au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de cent quarante-trois mille six cent trois Euros et cinquante eurocents (143.603,50 EUR).

APEF 5 - Pulsar CI LP déclare (i) souscrire quatre-vingt-trois mille huit cent vingt-trois (83.823) Actions de Catégorie A nouvellement émises ayant une valeur nominale de deux Euros (2.- EUR) chacune, et (ii) les libérer, à concurrence de vingt-cinq pourcents (25%), au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de quarante-et-un mille neuf cent onze Euros et cinquante eurocents (41.911,50 EUR).

APEF 5 - Pixys US LP déclare (i) souscrire quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent vingt-six (497.826) Actions de Catégorie A nouvellement émises ayant une valeur nominale de deux Euros (2.- EUR) chacune, et (ii) les libérer, à concurrence de vingt-cinq pourcents (25%), au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de deux cent quarante-huit mille neuf cent treize Euros (248.913.- EUR).

APEF 5 - Syma US LP déclare (i) souscrire trois cent quatre-vingt mille deux cent huit (380.208) Actions de Catégorie A nouvellement émises ayant une valeur nominale de deux Euros (2.- EUR) chacune, et (ii) les libérer, à concurrence de vingt-cinq pourcents (25%), au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de cent quatre-vingt-dix mille cent quatre Euros (190.104.- EUR).

Alpinvest Partners CS Investments 2006 CV déclare (i) souscrire six cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante (688.750) Actions de Catégorie B nouvellement émises ayant une valeur nominale de deux Euros (2 EUR) chacune, et (ii) les libérer, à concurrence de vingt-cinq pourcents (25%), au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de trois cent quarante-quatre mille trois cent soixante-quinze Euros (344.375.-EUR).

Zebra S.C. déclare (i) souscrire treize mille six (13.006) Actions de Catégorie D nouvellement émises ayant une valeur nominale de deux Euros (2 EUR) chacune, et (ii) les libérer, à concurrence de vingt-cinq pourcents (25%), au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de six mille cinq cent trois Euros (6.503.- EUR).

Les actionnaires sont tous représentés par Monsieur Nicolas DUMONT, prénommée.

L'autre actionnaire a renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Le montant total de paiement d'un million trois cent soixante-dix-sept mille cinq cents Euros (1.377.500,- EUR) est à la disposition immédiate de la Société, preuve de quoi en a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage et le notaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds payés pour la Société.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte du rapport spécial préparé par le Conseil d'Administration conformément à l'article 32-3 alinéa 5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, en ce qui concerne la suppression ou la limitation du droit de souscription préférentiel des actionnaires existants de la Société et décide:

(i) d'augmenter le montant du capital social autorisé de la Société de manière à ce qu'il s'élève à quatre-vingt-treize millions neuf cent cinquante-huit mille six cent cinquante Euros (93.958.650,- EUR) représenté par (a) vingt-sept millions trente-six mille sept cent quarante-quatre (27.036.744) Actions de Catégorie A, (b) neuf millions soixante-neuf mille trois cent quarante-sept (9.069.347) Actions de Catégorie B, (c) huit millions cent soixante-cinq mille cent treize (8.165.113) Actions de Catégorie C, (d) cent soixante et onze mille deux cent soixante-six (171.266) Actions de Catégorie D et (e) deux millions cinq cent trente-six mille huit cent vingt-cinq (2.536.825) Actions de Catégorie E, ayant une valeur nominale de deux Euros (2,- EUR) chacune;

(ii) de confirmer, pour une période renouvelée de 5 ans, l'autorisation pour le Conseil d'Administration d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé, une telle autorisation comprenant une autorisation pour le Conseil d'Administration de créer une nouvelle catégorie d'actions et d'émettre des Actions de Catégorie E au sein de cette classe; et

(iii) d'autoriser le Conseil d'Administration à supprimer ou limiter les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants de la Société lors de l'émission des nouvelles actions de la Société dans les limites du capital social autorisé de la Société.

Le rapport restera annexé aux présentes.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de refondre intégralement les statuts de la Société de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

"Section des définitions

Actions a la signification qui lui est attribuée à l'article 3;

Actions de Catégorie A a la signification qui lui est attribuée à l'article 3; Actions de Catégorie B a la signification qui lui est attribuée à l'article 3; Actions de Catégorie C a la signification qui lui est attribuée à l'article 3; Actions de Catégorie D a la signification qui lui est attribuée à l'article 3;

Actions de Catégorie E signifie, lors de leur émission, les actions de la Société à émettre au sein d'une nouvelle classe d'actions et devant être dénommées les actions de Catégorie E;

Actionnaire(s) désigne la(les) personne(s) physique(s) ou morale(s) qui détient(détiennent) à un moment ou un autre les Actions

Autres Actionnaires a la signification qui lui est attribuée à l'article 3bis.4;

Candidat Acheteur a la signification qui lui est attribuée à l'article 3bis.1.2;

Cédant a la signification qui lui est attribuée à l'article 3bis.1.2;

Conseil d'Administration a la signification qui lui est attribuée à l'article 3.

Contrôle, en rapport avec une personne, signifie l'exercice de l'influence dominante sur cette personne, incluant, pour éviter tout doute, au moyen de

(a) la détention de la majorité du capital social de cette personne; ou

(b) la détention de la majorité des droits de vote attachés aux instruments émis par cette personne; ou

(c) le droit de nommer la majorité des membres du conseil d'administration, du Directoire ou du conseil de surveillance de cette personne; ou

(d) le droit d'exercer une influence dominante sur cette personne en vertu d'un contrat ou une clause des statuts, lorsque la loi applicable permet de tels statuts ou de telles clauses; ou

(e) le contrôle par un seul actionnaire de nombre des votes suffisant pour exercer une influence dominante lors de l'assemblée générale des actionnaires de cette personne, en vertu de conventions avec d'autres actionnaires.

Ceci s'applique également à toute forme dérivée et toute expression de ce terme (également lorsqu'il est utilisé en tant que le verbe)

Date de Réalisation signifie le 4 août 2010;

Droit de Co-Cession a la signification qui lui est attribuée à l'article 3bis.5.1;

Filiale désigne toute société qui est sous le Contrôle direct ou indirect de la Société, et Filiales les désigne toutes;

Groupe désigne la Société et les Filiales

Jours Ouvrables désigne les jours en dehors des samedis et dimanches pendant lesquels les banques sont ouverts pour affaires au Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Loi de 1915 a la signification qui lui est attribuée à l'article 11;

Notification de Catégorie A a la signification qui lui est attribuée à l'article 3bis 5.2;

Notification aux Autres Actionnaires a la signification qui lui est attribuée à l'article 3bis.5.2;

Notification du Transfert a la signification qui lui est attribuée à l'article 3bis.4;

OPI désigne l'offre publique initiale décidée par les détenteurs d'Actions de Catégorie A en vue de permettre la diffusion dans le public des actions existantes ou nouvellement émises de la Société Cotée, et obtenir la cotation de ces actions sur un marché réglementé.

RHIAG désigne RHIAG - Inter Auto Parts Italia S.p.A., société de droit italien, ayant son siège social à Bergamo, Via Tiraboschi n. 48;

Société désigne Lanchester S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.746

Sociétés Cotées désigne RHIAG ou toute autre Filiale faisant objet d'une OPI

Statuts désigne les statuts de la Société.

Titres Offerts a la signification qui lui est attribuée à l'article 3bis.4;

Titres a la signification qui lui est attribuée à l'article 3bis.1.1;

Transfert a la signification qui lui est attribuée à l'article 3bis.2;

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «Lanchester S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social de la Société est fixé à dix-huit millions huit cent quinze mille euros (18.815.000 EUR) représenté par:



- cinq millions neuf cent trente-sept mille trois cent trente-huit (5.937.338) actions de catégorie A (les Actions de Catégorie A)
- un million neuf cent quatre-vingt-onze mille six cent cinquante (1.991.650) actions de catégorie B (les Actions de Catégorie B)
- un million quatre cent quarante mille neuf cent deux (1.440.902) actions de catégorie C (les Actions de Catégorie C); et
- trente-sept mille six cent dix (37.610) actions de catégorie D (les Actions de Catégorie D),  
chacune des Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B, Actions de Catégorie C et Actions de Catégorie D ayant une valeur nominale de deux euros (2 EUR).

Les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C et les Actions de Catégorie D sont collectivement désignées ci-dessous comme les Actions.

Les Actions sont nominatives et resteront nominatives.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) est autorisé à augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-treize millions neuf cent cinquante-huit mille six cent cinquante euros (93.958.650 EUR) par la création et émission de:

- vingt-sept millions trente-six mille sept cent soixante-quatorze (27.036.774) actions additionnelles de Catégorie A;
- neuf millions soixante-neuf mille trois cent quarante-sept (9.069.347) nouvelles Actions de Catégorie B;
- huit millions cent soixante-cinq mille cent treize (8.165.113) nouvelles Actions de Catégorie C;
- cent soixante-onze mille deux cent soixante-six (171.266) nouvelles Actions de Catégorie D; et
- deux millions cinq cent trente-six mille huit cent vingt-cinq (2.536.825) Actions de Catégorie E au sein d'une nouvelle classe d'actions que le Conseil d'Administration est expressément autorisé à créer,  
ayant une valeur nominale de deux euros (2 EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre (i) tout instrument financier convertible ou exerçable en actions (tels que, de manière non limitative, des obligations convertibles ou des warrants) (les Instruments), ainsi que (ii) des convertibles preferred equity certificates (les CPECs), sous quelque forme que ce soit, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'Instruments ou de CPECs ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions de remboursement et toutes autres conditions ayant trait aux Instruments ou CPECs. Un registre des détenteurs d'Instruments sera tenu au siège social de la société.

### **Art. 3bis. Transferts d'Actions.**

#### **3bis.1. Général**

3bis.1.1 Nonobstant les autres dispositions du présent article 3bis, le transfert d'actions, warrants, obligations (convertibles) ou autres titres de la Société (les Titres) n'est pas autorisé et n'aura pas effet vis-à-vis des Actionnaires et de la Société à moins que le transfert soit en conformité avec les restrictions de cet article 3bis.

3bis.1.2 Dans le cas où un actionnaire (ou plusieurs actionnaires) exerce(nt) son (leurs) droit(s) en vertu des articles 3bis.5, 3bis.6, ou 3bis.7:

(i) le transfert de ses (leurs) Titres à un tiers (le Candidat Acheteur) sera effectué aux mêmes conditions que celles offertes par le Candidat Acheteur à l'Actionnaire désirant céder ses Titres (le Cédant).

(ii) tous les Actionnaires cédants assumeront les mêmes obligations et passifs (dont celles liées aux déclarations et garanties), cependant leur responsabilité sera proportionnée à la part du prix d'achat allouée à chacun d'entre eux et il n'y aura pas de solidarité entre les Actionnaires cédants.

### 3bis.2. Transferts autorisés

Sous réserve des dispositions de l'article 3bis.1, les transferts de Titres (les Transferts) suivants sont permis et ne sont soumis à aucune des restrictions en matière de transferts prévues par le présent article 3bis:

(i) tout Transfert par des détenteurs d'Actions de Catégorie B, d'Actions de Catégorie C, d'Actions de Catégorie D ou d'Actions de Catégorie E à tout détenteur d'Actions de Catégorie A.

(ii) tout Transfert par des détenteurs d'Actions de Catégorie A, de Catégorie B ou de Catégorie D à des dirigeants clés, ou employés, cadres ou administrateurs du Groupe.

(iii) tout Transfert par des détenteurs d'Actions de Catégorie A à une personne morale Contrôlée par un des détenteurs d'Actions de Catégorie A et, postérieurement tout Transfert par une telle personne morale à des détenteurs d'Actions de Catégorie A ou toute autre personne morale Contrôlée par un des détenteurs d'Actions de Catégorie A, pour autant que le cessionnaire s'engage irrévocablement à céder ces Titres à la personne morale cédante si, à tout moment, le cessionnaire ne serait plus Contrôlé par les détenteurs d'Actions de Catégorie A.

(iv) tout Transfert par des détenteurs d'Actions de Catégorie B à une personne morale Contrôlée par AlInvest Partners N.V. et, postérieurement tout Transfert par une telle personne morale à AlInvest ou toute autre personne morale Contrôlée par AlInvest Partners N.V., pour autant que la personne morale cédante s'engage irrévocablement à immédiatement racheter de tels Titres et que le cessionnaire s'engage irrévocablement à céder ces Titres à la personne morale cédante si, à tout moment, le cessionnaire ne serait plus contrôlé par AlInvest Partners N.V.

(v) tout Transfert par des détenteurs d'Actions de Catégorie E en cas de décès de l'détenteur d'Actions de Catégorie E, pour autant que le cessionnaire se conforme aux Statuts de la Société.

(vi) le Transfert respectant l'article 3bis.3 des Statuts. 3bis.3 Lock-up Les détenteurs d'Actions de Catégorie B, de Catégorie C et de Catégorie E ne Transféreront aucun de leur titres avant le second anniversaire de la Date de Réalisation., exception faite:

(i) des Transferts d'Actions respectant les articles 3bis2, 3bis6 et 3bis7; ou

(ii) en cas d'une OPI, où le détenteur d'Actions a le droit de transférer tout ou une partie de ses Titres; ou

(iii) en cas de Transfert liée à l'OPI; et

(iv) du Transfert à un membre de la famille d'un détenteur d'Actions de Catégorie E, qui, pour les besoins des Statuts sera son enfant et/ou son épouse ou un trust spécialement formé pour les bénéficiaires de membres de cette famille.

### 3bis.4 Notification du Transfert

Sans préjudice de l'article 3bis.3, si suite à une offre de bonne foi faite par un Candidat Acheteur à un Cédant, le Cédant procède à un Transfert de tout ou d'une partie de ses Titres à ce Candidat-Acheteur, il doit en avertir les autres Actionnaires (les Autres Actionnaires) et le Conseil d'Administration dans les 4 (quatre) jours ouvrables suivant l'exécution de toute convention liant le Cédant et le Candidat Acheteur, en indiquant les dispositions pertinentes de cette convention ( la Notification), dont:

(i) le nom et l'adresse ou, dans le cas d'une personne morale, la dénomination ainsi que le siège social du Candidat Acheteur;

(ii) le nombre et la Classe des Titres qui font objet du Transfert (les Titres Offerts);

(iii) le prix que le Candidat Acheteur est prêt à payer pour les Titres Offerts;

(iv) les autres dispositions auxquels les Titres Offerts seraient cédés; et

(v) la garantie que la convention liant le candidat Acheteur et le Cédant procure:

(a) comme condition suspensive au Transfert des Titres Offerts, l'engagement inconditionnel du Candidat Acheteur à être lié par les Statuts et sa reconnaissance du droit du premier refus et du droit de Co-Cession en faveur des détenteurs d'Actions de Catégorie A prévus par cet article 3bis.5 et du droit de Co-Cession prévu par l'article 3bis.5 et donc de son engagement inconditionnel à acheter tout Titre que les Autres Actionnaires Peuvent vendre par l'exercice de leur droit de Co-Cession prévu dans art.3bis.6; et

(b) une date de réalisation ayant dans tous les cas lieu après que toutes les actions prévues à l'article 3bis aient eu lieu et soient dûment terminées.

### 3bis.5 Droit du premier refus et le Droit de Co-Cession de Catégorie A

3bis.5.1 Tout détenteur d'Actions de Catégorie A disposera d'un Droit de premier refus pour acheter tous, mais uniquement tous, les Titres Offerts ou d'un droit de vendre une proportion équivalente de ses Titres (cette proportion étant calculée sur base du nombre des Titres Offerts comparé au nombre total des Titres détenus par le Cédant) au Candidat Acheteur (le Droit de Co-Cession de Catégorie A), sans préjudice du droit de Co-Cession des Autres Actionnaires (autres que les détenteurs d'Actions de Catégorie A) défini dans l'article 3bis.6.

3bis.5.2. Tout détenteur d'Actions de Catégorie A aura le droit d'exercer son droit de premier refus ou son Droit de Co-Cession de Catégorie A moyennant notification au conseil d'administration et au Cédant dans les 30 (trente) jours ouvrables suivant la réception de la Notification (la Notification de Catégorie A). Dans les 10 (dix) jours ouvrables qui suivent la l'expiration de la Période de 30 (trente) jours ouvrables spécifiée supra dans cet article le Conseil d'Administration informera les Autres Actionnaires (autres que les détenteurs d'Actions de Catégorie A) si le droit de premier

refus des détenteurs d'Actions de Catégorie A ou le Droit de Co-Cession de Catégorie A a été exercé dans le délai (la Notification aux Autres Actionnaires).

Au cas où:

(i) un détenteur d'Actions de Catégorie A exerce son droit de premier refus en accord avec cet article 3bis.5, les Autres Actionnaires (autres que les détenteurs d'Actions de Catégorie A) n'auront pas le droit d'exercer leurs droits de Co-Cession, prévus dans l'article 3bis.6;

(ii) un détenteur d'Actions de Catégorie A n'exerce pas dans le délai son droit de premier refus, les Autres Actionnaires (autres que les détenteurs d'Actions de Catégorie A) auront le droit d'exercer leurs droits de Co-Cession en conformité avec l'article 3bis.6.

3bis.5.3 Si un détenteur d'Actions de Catégorie A n'a pas envoyé sa Notification de Catégorie A dans la période de trente (30) jours ouvrables prévue dans l'article 3bis.5.2 il sera réputé n'avoir exercé ni son droit de premier refus ni son Droit de Co-Cession de Catégorie A et le Cédant, sous réserve des droits de Co-Cession des Autres Actionnaires prévus dans l'article 3bis.6, aura le droit de céder tous les Titres Offerts au Candidat Acheteur dans les vingt (20) jours ouvrables après l'expiration de la période de 20 jours ouvrables en conformité avec les dispositions de la Notification.

3bis.6 Droit de Co-Cession des Autres Actionnaires, autres que les détenteurs d'Actions de Catégorie A.

3bis.6.1. Si aucun des détenteurs d'Actions de Catégorie A n'exercent leur Droit de premier refus spécifié dans l'article 3bis 5.2, les Autres Actionnaires, autres que les détenteurs d'Actions de Catégorie A, disposeront d'un droit de vendre une proportion équivalente de ses Titres (cette proportion étant calculée sur base du nombre des Titres Offerts comparé au nombre total des Titres détenus par le Cédant) aux Candidats acheteurs aux mêmes conditions.

3bis.6.2. Sous réserve des dispositions de l'article 3bis.5 concernant le Droit de Co-Cession de Catégorie A, les autres Actionnaires (autres que les détenteurs d'Actions de Catégorie A) auront le droit d'exercer leurs droit de Co-Cession en informant le conseil d'administration et le Cédant dans les vingt (20) jours suivant la réception de (i) la Notification des Autres Actionnaires conformément à l'article 3bis.5.2 ou (ii) la Notification dans le cas où le Cédant est un détenteur d'Actions de Catégorie A). Les Autres Actionnaires qui n'ont pas notifié dans les vingt (20) jours ouvrables seront réputés n'avoir pas exercé leur droit de Co-Cession

3bis.7 Droit de Cession Forcée

3bis.7.1. Sous réserve de l'article 3bis.7.4 concernant le respect des Titres des détenteurs d'Actions de Catégorie E, au cas où un Candidat-Acheteur se propose d'acheter des Titres, représentant 80% ou plus du capital social de la Société alors en circulation ainsi que 80% ou plus des droits de vote, tout détenteurs d'Actions de Catégorie A peut obliger les détenteurs d'Actions de Catégorie B et/ou les détenteurs d'Actions de Catégorie C et/ou les détenteurs d'Actions de Catégorie D à Transférer tous les Titres détenus par eux au Candidat-Acheteur.

3bis.7.2. Sous réserve de l'article 3bis.7.4 concernant le respect des Titres des détenteurs d'Actions de Catégorie E, au cas où un Candidat-Acheteur se propose d'acheter des Titres, représentant moins de 80% du capital social de la Société alors en circulation ainsi que moins de 80% des droits de vote, tout détenteur d'Actions de Catégorie A peut obliger les détenteurs d'Actions de Catégorie B et/ou les détenteurs d'Actions de Catégorie C et/ou les détenteurs d'Actions de Catégorie D à Transférer une part proportionnelle des Titres détenus par eux au Candidat-Acheteur.

3bis.7.3. La notification de l'offre par tout détenteur d'Actions de Catégorie A aux détenteurs d'Actions de Catégorie B, aux détenteurs d'Actions de Catégorie C, aux détenteurs d'Actions de Catégorie D, aux détenteurs d'Actions de Catégorie E s'effectuera conformément à l'article 3bis.4, et précisera l'intention des détenteurs d'Actions de Catégorie A d'exercer leur droit de Cession Forcée selon les articles 3bis.7.1 ou 3bis.7.2.

3bis.7.4. Tout détenteur d'Actions de Catégorie A peut obliger un détenteur d'Actions de Catégorie E à Transférer tous ou une part proportionnelle (comme cela peut être le cas) de ses titres de Catégorie E (les Titres Pertinents), conformément aux articles 3bis.7.1 ou 3bis.7.25.7.1 ou 5.7.2, à condition que le détenteur d'Actions de Catégorie E reçoit une compensation qui équivaut au moins à la part des investissements relatifs aux Titres Pertinents qui ont été faits par ce détenteur d'Actions de Catégorie E, majorée de quinze pour cent (15%) de ce montant.

Ce Droit de Cession Forcée ne s'appliquera pas en cas d'OPI.

**Art. 4.** La Société est administrée par un conseil d'administration d'au moins cinq (5) membres composé comme suit: trois (3) administrateurs de Catégorie A élus parmi les candidats proposés par les détenteurs d'Actions de Catégorie A (les Administrateurs de Catégorie A), et deux (2) Administrateurs de Catégorie B, au moins l'un (1) étant élu parmi les candidats proposés par les détenteurs d'Actions de Catégorie A et, à partir du moment où certaines Actions de Catégorie E auront été émises, le second étant élu parmi les candidats proposés par le détenteur d'Actions de Catégorie E (les Administrateurs B). Les administrateurs ne sont pas nécessairement actionnaires.

Toute nomination et/ou proposition de révocation ou substitution de l'administrateur par les détenteurs d'Actions de Catégorie A ou de Catégorie E, doit être notifiée en avance et par écrit par le(s) détenteur(s) d'Actions concernés aux autres détenteurs d'Actions intéressés.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans et sont rééligibles. Ils sont révocables ad nutum.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Les Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que cela est nécessaire, et en tous les cas pas moins de quatre fois par an, sur base des quadrimestres.

Si une réunion du Conseil d'Administrations est nécessaire, elle aura lieu au siège social ou un autre endroit que le Président peut de temps en temps indiquer. Le Président s'assure qu'une invitation écrite pour la réunion du Conseil d'Administration est envoyée à chaque directeur au moins cinq (5) jours ouvrables (ou en cas d'urgence un (1) jour ouvrable) avant la réunion, en indiquant la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'administration devra choisir un président parmi les Administrateurs (le Président) En cas d'absence du Président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'un document identique établissant les termes de la résolution de manière précise et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi de 1915, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs (en ce compris la signature d'un Administrateur de Catégorie A) ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième mercredi du mois de mai à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Sous réserve des dispositions contraires de la Loi de 1915, ou d'autres dispositions des Statuts, toutes les décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires seront prises à la majorité des votes présents ou représentés à l'Assemblée.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi de 1915) ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin d'y refléter les modifications susmentionnées et donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société de procéder seul au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des actions de la Société (en ce compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre) des modifications mentionnées ci-dessus, et d'accomplir toutes formalités y relatives, le cas échéant.

*Huitième résolution*

L'Assemblée décide, sur proposition des détenteurs d'Actions de Catégorie A, de requalifier KOFFOUR S.A., LAN-NAGE S.A., et VALON S.A., en Administrateurs A de la Société et Monsieur Olaf KORDES, comme administrateur B de la Société:

*Neuvième résolution*

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme expirant après l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui approuvera les comptes annuels de la Société pour l'année financière prenant fin le 31 décembre 2012, Monsieur Josef KOLLER, né à Prague, le 10 octobre 1970, résidant à U Besedy 320, Klánovice, 190 14 Prague 9, République Tchèque, comme administrateur B de la Société.

*Evaluation des frais*

Les dépenses, frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés en conséquence du présent acte sont estimés à une valeur approximative de quatre mille euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentant l'original du présent acte.

Signé: A. INTINI, F. MARX, N. DUMONT, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 août 2010. Relation: EAT/2010/9659. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010115339/944.

(100130803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**Kid International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 860.325,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Référence de publication: 2010112593/11.

(100127679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**Luxgoal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 152.268.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 18 août 2010.  
Pour copie conforme  
Pour la société  
Maître Carlo WERSANDT  
Notaire

Référence de publication: 2010112596/14.

(100127716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**Arno Glass, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.204.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société tenue en date du 29 Juillet 2010*

En date du 29 juillet 2010, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Brian SCHWARTZ en tant qu'administrateur B et Président du Conseil de la Société avec effet immédiat;
- de confirmer le mandat de Serge Touati SCS et Monsieur Xavier LIKIN en tant qu'administrateurs A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2011;
- de confirmer le mandat de Monsieur Robert L. ROSNER en tant qu'administrateur B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2011;
- de nommer Monsieur Steven DELLA ROCCA, né le 17 mars 1955 à Brooklyn, New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant l'adresse suivante: 245, Park Avenue, NY 10167 New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouvel administrateur B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2011;
- de confirmer le mandat de Monsieur Luca GALLINELLI en tant qu'administrateur C de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2011.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Serge Touati SCS, administrateur A
- Monsieur Xavier LIKIN, administrateur A
- Monsieur Robert L. ROSNER, administrateur B
- Monsieur Steven DELLA ROCCA, administrateur B
- Monsieur Luca GALLINELLI, administrateur C

Luxembourg, le 11 août 2010.

Arno Glass.

Référence de publication: 2010113499/29.

(100128656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**Semafra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.461.

—  
L'an deux mil dix, le quatrième jour d'août.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme «SEMAFRA S.A.», RCS Luxembourg B numéro 123461 ayant son siège social à L – 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 354 du 12 mars 2007 (la «Société»).

La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence Madame Sophie MATHOT, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre DIAS, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Giorgina TUCCI, employée privée, demeurant professionnellement à L - 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

L'actionnaire unique représenté à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par lui ont été portés sur une liste de présence, signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.



Restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire unique représenté à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée à savoir trois mille cent (3.100) actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, de l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur de la Société, MORWELL LIMITED, avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, P.O. Box 3175 Road Town, certificat d'incorporation numéro 350391.

Le liquidateur prénommé aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où elle est prévue.

Il est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société. Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tous ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Le liquidateur a le pouvoir d'engager seul la Société, sans restrictions. Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix. L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

*Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Jean-Pierre Dias, Giorgina Tucci, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 août 2010. LAC / 2010 / 35612. Reçu 12.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 août 2010.

Référence de publication: 2010112656/63.

(100127507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

**LuxCo 53 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.340.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2010*

Monsieur Vincenzo CAVALLARO, né le 18 mars 1976 à Catania (I), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la société  
LUXCO 53 Sàrl

Référence de publication: 2010112598/13.

(100127613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**Limbo Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 57.231.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social exceptionnellement le 29 juin 2010*

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Gioacchino Paolo LIGRESTI, entrepreneur, né le 26 mars 1969 à Milan (I), domicilié au 34, Via Valegia à 6926 Montagnola (Suisse), de Monsieur Alain VASSEUR, consultant, né le 24 avril 1958 à Dudelange (L), demeurant au 3, rue de Mamer à 8277 Holzem (Luxembourg) et de Monsieur Celso Gomes DOMINGUES, employé privé, né le 21 février 1978 à Luxembourg (L) et demeurant au 219, rue Albert Uden à 2652 Luxembourg (Luxembourg) sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

- Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société Triple A Consulting, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61417 et domiciliée au 2, Millegässel à 2156 Luxembourg (Luxembourg) est reconduit pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Certifié sincère et conforme

LIMBO INVEST S.A.

Référence de publication: 2010112601/18.

(100127723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**Luvefi-Developpement S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 144.386.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 18 août 2010.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2010112604/14.

(100127751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---

**Munsterfred Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.196.

—  
EXTRAIT

En date du 04 août 2010, l'associé unique a approuvé les résolutions suivantes:

1. La démission de Frank Walenta, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet immédiat.
2. La nomination de Wim Rits, né le 14/06/1970 à Merksem, Belgique, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant B de la société est acceptée avec effet immédiat.
3. Le siège social de la société ainsi que l'adresse professionnelle de Johanna Dirkje Van Oort, gérante B de la société, sont transférés du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010112612/17.

(100127730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

---